

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE TRANSPARENCE 2017

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 AVRIL 2018

Scam*

Je suis heureuse et fière de pouvoir à nouveau, avec cette réélection à la tête du conseil d'administration de la Scam, vous donner des nouvelles du travail accompli cette année. Une année pleine de combats et de succès qu'avait brillamment menés Anne Georget jusqu'en juin 2017, date à laquelle je lui ai succédé.

Avant de faire le point sur tout cela, je souhaite attirer votre attention sur les votes à l'assemblée générale qui, je l'espère, continueront d'augmenter... en effet ce moment primordial et fondamental de consultation de la « démocratie » de notre belle maison est le reflet de votre engagement et de votre confiance en notre travail au sein du conseil d'administration ainsi que de la reconnaissance de la qualité de nos équipes administratives. Plus vous votez, plus nous nous sentirons soutenus et légitimes pour continuer avec enthousiasme à travailler pour tous.

Forte de ses 42 500 auteurs et autrices, la Scam est de plus en plus un acteur écouté et respecté. Écouté des diffuseurs (télévision et radio) qui sont venus dialoguer dans la Salle Charles-Brabant ; respecté des politiques qui nous ont reçus à plusieurs reprises pour entendre nos propositions.

Nous restons vigilants à ce que la parité se vive au quotidien, comme au conseil d'administration et faisons en sorte, dans la mesure du possible, que les jurys et groupes de travail de la Scam soient constitués à parité femme-homme.

La Scam s'est montrée depuis plusieurs années force de proposition et d'initiation culturelle : je rends hommage à Anne Georget d'avoir convaincu France 2 de créer une nouvelle case hebdomadaire, « 25 nuances de doc » les mardis soir, case documentaire dédiée à des écritures singulières, des films français et étrangers, venus souvent de festivals, des pépites qui ne trouvaient plus de place sur France Télévisions. Magnifique réussite !

Le projet de la Cinémathèque du documentaire qui me tenait tant à cœur s'est concrétisé pour devenir la première structure du genre en Europe. La ministre de la Culture, Françoise Nyssen, a donné corps à ce rêve à Cannes le 26 mai 2017, en signant avec l'ensemble des partenaires la convention de constitution de ce GIP (groupement d'intérêt public) qui rassemble et met en réseau, sur tout le territoire, des structures professionnelles déjà investies dans la cause documentaire et qui agiront de façon collective.



Photo Matthieu Raffard

De par sa souplesse et son ampleur (mise en commun de ressources, achats de droits, plateforme et site de communication et de travail collaboratif, etc.), cette Cinémathèque installe le documentaire comme élément indispensable de lien social et d'action culturelle. Un réseau national avec des programmations régulières, et avec une vitrine parisienne permanente au sein de la Bpi, la Bibliothèque publique d'information au Centre Pompidou. En 2018, la Bpi a commencé par une rétrospective, qui a attiré plus de 4 000 spectateurs, consacrée au cinéaste néerlandais Johan van der Keuken.

À l'initiative de la Scam, L'Œil d'or, le prix du documentaire à Cannes, a beaucoup fait parler de lui dans les médias, avec sa présidente Sandrine Bonnaire qui a décerné le prix au film « Visages, villages » d'Agnès Varda et JR, mettant toujours plus en lumière le documentaire dans l'écrin du cinéma mondial qu'est le Festival de Cannes.

D'autres chantiers, dont la concertation avec le CNC et nos autres partenaires sur les aides au cinéma documentaire (écriture, développement, production, diffusion), une étude sur la rémunération des auteurs-réalisateurs et autrices-réalisatrices, les négociations avec Canal+ et YouTube, la réforme de l'audiovisuel public, les relations auteurs/éditeurs, un fonds de création sonore..., sont en cours.

Ces actions s'ajoutent à ce qui constitue le cœur des activités de la Scam, la collecte et la répartition de vos droits. Les équipes de la Scam, sous la direction d'Hervé Rony, s'y attèlent tous les jours. Elles font de la Scam un outil formidable pour notre collectivité et apportent des réponses aux questions des auteurs et autrices.

Julie Bertuccelli
Présidente de la Scam

À chaque rapport d'activité, le constat est le même : l'année écoulée se finit bien voire même un peu mieux que prévu. Qui s'en plaindrait ? La Scam a encaissé un montant record de droits et en a réparti plus que les années précédentes grâce à une bonne tenue des revenus des principaux groupes audiovisuels, une présence renforcée de ses répertoires et une gestion efficiente de la chaîne de répartition.

Et ceci malgré des difficultés non négligeables. Le groupe Canal+ a décidé de cesser fin 2016 ses versements de droits à toutes les sociétés d'auteurs. Devant la levée de boucliers et la menace d'une action en justice, le groupe a finalement versé les droits dus et des négociations ont pu aboutir à de nouveaux accords.

Au-delà de Canal+, force est de constater que l'audiovisuel est confronté à la nécessité de se transformer en profondeur. L'arrivée spectaculaire de Netflix agit comme un détonateur. Face au mastodonte américain de la SVOD, le paysage audiovisuel français, le fameux PAF, a pris un coup de vieux. Et la détermination du Président de la République à réformer en profondeur le service public et d'une manière générale, à dépoussiérer le système audiovisuel promet pour l'heure plus d'incertitudes que de clarté.

Par ailleurs, dans tous les répertoires, la précarité des auteurs et des autrices reste trop souvent la norme. Les écrivains et écrivaines sont à juste titre très inquiets de l'évolution de leur protection sociale ; les journalistes sont confrontés trop souvent à une fragilisation de leur situation ; les photographes ne sont pas logés à meilleure enseigne.

C'est dans un univers instable que la Scam agit pour conserver un juste niveau de rémunération aux auteurs et autrices de la maison à un moment où la tentation de ceux qui exploitent leurs œuvres est de les diminuer. D'autant plus que les relais de croissance sont a priori limités. Les supports de diffusion en ligne, qu'il s'agisse des plateformes de partage ou des services de vidéo par abonnement, ne génèrent pas encore des revenus à la hauteur de ceux que procurent les médias traditionnels ou les opérateurs télécoms. À titre d'exemple, l'accord avec Tènk, cette plateforme qui propose une offre riche de documentaires et qui mérite le soutien de la Scam, reste une niche.

En Europe, les incertitudes aussi sont nombreuses. Deux textes importants sont toujours en discussion, l'un sur la réglementation des



Photo Thierry Ledoux

services de médias à la demande type Netflix, l'autre sur la révision de la directive sur le droit d'auteur dans l'univers numérique. Il est essentiel que les nouveaux services de vidéo à la demande soient soumis à des obligations de financement de la création. La Scam se bat aussi pour que les auteurs et les autrices de toute l'Europe puissent disposer d'un droit à rémunération sur les exploitations en ligne. Elle bataille également pour un juste partage de la valeur avec les plateformes du web.

Un point doit nous réjouir : le dynamisme des différents répertoires de la Scam ne se dément pas. Peu de doute que cela change dans un monde de plus en plus complexe que les membres de la Scam ont à cœur de décrypter. C'est stimulant pour aller de l'avant et consolider la place de votre société dans le paysage des sociétés d'auteurs. Le savez-vous ? En termes de perceptions, la Scam fait partie du top 20 des sociétés d'auteurs dans le monde, dominée par les sociétés de droits musicaux.

Forte de ces atouts, la Scam défend quotidiennement vos intérêts et améliore la qualité de ses services. C'est ainsi que la Scam enclenche sous la houlette du Directeur adjoint Franck Laplanche, un plan stratégique relatif à une réorganisation de son système d'information. La Scam doit savoir anticiper davantage encore et moderniser sans cesse sa manière de travailler. Tout doit être fait pour assurer des répartitions rapides et éviter de conserver trop longtemps les sommes perçues, en toute transparence, comme le prévoient nos nouveaux statuts consécutifs à la loi de transposition de la directive sur la gestion collective des droits.

Je formule le vœu que vous continuiez ainsi à manifester votre confiance dans les équipes de la Scam.

Hervé Rony

Directeur général de la Scam

L'ACTUALITÉ

2017

SOMMAIRE

- 2. Éditorial de la présidente
- 3. Éditorial du directeur général
- 4. L'actualité 2017
- 8. Les auteurs
- 10. Les œuvres et les droits
- 18. La gestion
- 24. Les actions culturelles et sociales
- 30. Scam Belgique
- 31. Scam Canada
- 32. Le conseil d'administration et les commissions
- 34. La représentation de la Scam

Rapport présenté par Hervé Rony, directeur général-gérant de la Scam, approuvé par le conseil d'administration du 12 avril 2018.

Étaient présents : Julie Bertuccelli, Lise Blanchet, Gilles Cayatte, Brigitte Chevet, Colette Fellous, Geneviève Guichenev, Brigitte Hansen, Patrick Jeudy, Yves Jeuland, Karine Le Bail, Alain Le Gougec, Thierry Ledoux, Virginie Linhart, Laëtitia Moreau, Emmanuel Moreau, Benoît Peeters, Carole Pither, Jérôme Prieur, Paola Stévenne.

Étaient représentés : Alain Kruger, Manon Loizeau, Florence Martin-Kessler.

EN FRANCE

Relations auteurs / producteurs. La loi relative à « la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine » votée en 2016 oblige les producteurs à transmettre les comptes de production et d'exploitation à l'ensemble de ses partenaires, y compris aux auteurs. Afin de déterminer les modalités et conditions de transmission de ces comptes, les représentants des filières audiovisuelles et cinématographiques ont négocié plusieurs accords interprofessionnels. Ces accords dits « transparence » ont été signés en juillet 2017 sous l'égide du ministère de la Culture. Tous les accords ont été étendus par arrêté ministériel, ce qui les rend obligatoires pour tous. Les différents acteurs des filières ont déterminé les modalités et conditions de transmission des comptes. Plus particulièrement dans l'audiovisuel, la négociation a abouti à la signature d'un accord auteurs-producteurs qui a permis de grandes avancées. Cet accord définit pour la première fois les RNPP (recettes nettes part producteur) dans des conditions plus avantageuses que celles des autres exploitants des œuvres. Il crée également un mécanisme de remboursement anticipé des à-valoir, minima garantis souvent imposés aux auteurs, et qui empoisonnaient les relations entre auteurs et producteurs. Dorénavant, ces minima garantis seront réputés remboursés dès lors que le film est amorti.

Soutien au documentaire. Une autre concertation a été ouverte en décembre 2016 sur les conditions d'octroi du compte de soutien automatique du documentaire et du calcul des aides, suite à l'arrêt du Conseil d'État qui a annulé en partie les dispositions du Règlement général des aides du CNC. Cette concertation a débouché sur une modification du système et a notamment introduit une nouvelle bonification liée au temps de travail du réalisateur.

La Scam a par ailleurs sollicité le CNC avec d'autres organisations professionnelles à propos du soutien au cinéma documentaire pour s'assurer de la prise en compte de ses particularités.



La Scam en régions. La Scam a organisé avec l'association Atis une rencontre avec France 3 Nouvelle Aquitaine, fin mai 2017 ; l'occasion d'échanger avec les auteurs et producteurs présents sur la politique de programmation du documentaire. Des juristes de la Scam se sont déplacés à Bordeaux, Brest, Dole et Poitiers pour organiser des ateliers du droit d'auteur à destination des auteurs.

Campagne présidentielle 2017. La campagne présidentielle de 2017 a été aussi l'occasion pour la Scam de rassembler et porter les revendications des auteurs. Elle a organisé le 9 mars un colloque intitulé « Auteurs&Co 2017 : nouvelle Présidence, nouvelles ambitions culturelles ? » qui a permis de balayer trois grands sujets : l'action du ministère de la Culture, l'audiovisuel public et le numérique. Elle a édité un document, « 10 enjeux, 20 défis pour une riposte culturelle » qui reprenait l'ensemble des revendications des auteurs dans les différents répertoires. Ce document a été adressé à tous les candidats et a servi de support pour les rendez-vous et entretiens avec les conseillers et interlocuteurs politiques pendant toute la durée de la campagne.

Relations avec les télédiffuseurs. La Scam s'est attachée à maintenir un dialogue constant avec les chaînes. C'est dans ce cadre que France Télévisions a accédé à l'une de ses revendications les plus emblématiques : la création d'une case sur France 2 dédiée au documentaire d'auteur, le lundi soir intitulée « 25 nuances de doc ». Les auteurs de la commission du répertoire audiovisuel ont souhaité aussi aborder la relation de travail avec les diffuseurs. Un séminaire a été organisé dans les locaux de la Scam avec les responsables du documentaire d'Arte pour balayer tout le processus de création et soulever les sujets de crispation et les malentendus autour du visionnage des films en particulier. Une rencontre, première du genre, a été organisée avec France 3 Nouvelle Aquitaine et le soutien de l'association ATIS, à Bordeaux avec les auteurs pour un échange sur l'éditionnalisation et le financement des œuvres.

Création d'un fonds de soutien pour la création sonore. Après la publication fin 2016 de l'étude sur la création sonore initiée par la commission sonore, « Radio : quelle place pour les auteurs ? », réalisée par Hervé Marchon, la Scam étudie la mise

en place d'un fonds de soutien à la création et à l'innovation radiophonique avec les principaux acteurs du secteur.

Relations auteurs / éditeurs. L'instance de dialogue permanent instaurée depuis deux ans entre le CPE (Conseil permanent des écrivains) et le SNE (Syndicat national de l'édition) a poursuivi activement ses travaux. Fin juin, un nouvel accord encadrant les pratiques de la compensation intertitres et de la provision pour retours a été signé en présence de la ministre de la Culture. Un document informationnel sur la « reddition des comptes » a été mis au point afin de faciliter la production et la lecture de ce document pour les auteurs. Il est ainsi complété d'un glossaire des principaux termes utilisés.

CFC (Centre français du droit de copie). Depuis avril 2017, des discussions sont en cours visant à revoir les clés de partage auteurs / éditeurs pour la répartition des droits de reprographie (livre). Alors qu'aujourd'hui le taux varie au bénéfice des éditeurs selon le secteur concerné (en particulier pour le scolaire/parascolaire ou les livres scientifiques), les auteurs revendiquent un partage 50/50 quelle que soit la catégorie.

Numérisation des livres indisponibles (registre ReLire). Le 7 juin 2017, le droit français a été déclaré contraire au droit européen par un arrêt du Conseil d'État qui annule l'article 1^{er} du décret du 27 février 2013, l'estimant contraire à la directive européenne de 2001 relative au droit d'auteur, mais précise que cela n'implique pas la remise en cause de la validité des licences déjà conclues.

Les droits des journalistes. Dans le prolongement de la mission Franceschini de 2016 relative à la création d'un droit voisin des éditeurs de presse, le CSPLA a souhaité confier une mission complémentaire visant à analyser les conditions de sa mise en œuvre (étendue du futur droit voisin et opérateurs concernés). Lors de son audition, la Scam a réaffirmé sa position de principe, réservée quant à l'instauration d'un tel droit voisin et mettre en avant les intérêts de la gestion collective, notamment au regard d'un partage des droits qui devra nécessairement être équitable avec les journalistes auteurs des œuvres qui en sont à l'origine.

EN EUROPE

À l'exception du règlement européen sur la portabilité, adopté en 2016, aucun des dossiers ouverts à propos du droit d'auteur et de l'exploitation des œuvres n'a été bouclé. Les institutions européennes en proie à de fortes pressions sur des sujets par ailleurs complexes n'ont pu parvenir à un compromis.

La Scam avec la SAA. Une délégation Scam (Geneviève Guicheney, Zouhair Chebbale, Marie-Christine Leclerc-Senova et Hervé Rony) a participé à la 4^e édition de « One Day in Strasbourg » les 14 et 15 novembre derniers, organisée par la SAA pour permettre aux sociétés d'auteurs de rencontrer les parlementaires européens. À cette étape décisive des travaux, leur ont été rappelés les points essentiels : rémunération incessible en gestion collective pour les exploitations numériques à la demande ; respect du principe de la territorialité des droits pour ne pas détricoter les mécanismes de financement de la production audiovisuelle ; extension du régime de gestion collective obligatoire du câble à tous les modes de retransmission, injonction directe...

Le droit à rémunération des auteurs audiovisuels. Cette proposition portée par les auteurs, en lien étroit avec la SAA, n'a pas été intégrée au projet de directive sur le droit d'auteur par la Commission européenne. Plusieurs États y sont réticents, l'Allemagne notamment. Les producteurs audiovisuels et cinématographiques tentent d'y faire barrage également. Du côté du Parlement européen, les commissions culture et industrie, recherche

et énergie, ont donné un avis favorable à ce droit à rémunération. Les efforts de la SAA se concentrent maintenant sur la commission juridique dont l'avis a été plusieurs fois reporté.

Partage de la valeur. L'article 13 de la directive du droit d'auteur est l'objet de toutes les pressions. Les multinationales du net ainsi que les organisations libertariennes, pèsent de tout leur poids pour neutraliser le dispositif prévu pour responsabiliser davantage les plateformes à l'égard du droit d'auteur. Le Gesac, dont la Scam fait partie, soutient activement le texte. La présidence estonienne a tenté d'affaiblir le texte, mais n'est pas parvenue à ses fins avant de laisser la main à la présidence bulgare.

Droit de communication au public. La Scam souhaite une clarification du droit de communication mis à mal par la Cour de justice de l'Union européenne. L'État français soutient l'idée d'apporter des modifications sur ce point, au projet de directive sur le droit d'auteur et dans le projet de règlement sur la retransmission par câble et satellite. Le Gesac ainsi que la SAA ont transmis des propositions de textes en ce sens.

Directive SMA (Services de Médias Audiovisuels). Le projet de directive envisage de modifier la précédente directive de 2010 pour tenir compte des évolutions du paysage audiovisuel européen. Comme la directive sur le droit d'auteur, le projet tarde à être adopté. Les principales nouveautés, et celles qui font l'objet des discussions, sont l'obligation pour les services audiovisuels en ligne de proposer au moins 30 % d'œuvres européennes dans leur catalogue, et une contribution financière sur leur chiffre d'affaires à la production audiovisuelle locale, dans le pays ciblé par leur offre.

La Foire du livre de Francfort a été l'occasion pour la Scam et le CPE de renforcer les liens avec trois autres associations d'auteurs européens : allemands (VS), espagnols

(ACE) et italiens (FUIS) en s'unissant, dans une déclaration commune, pour demander aux représentants de la Commission européenne, du Parlement européen et des États membres de garantir aux auteurs une meilleure répartition de la valeur générée par le secteur du livre, une transparence complète des chiffres, un droit d'auteur fort et l'interdiction de nouvelles exceptions ou limitations, la défense et la promotion d'un dispositif protecteur, le prix unique du livre.

Droit voisin des éditeurs de presse.

La création de ce droit semble en bonne voie en dépit d'oppositions fortes. Le champ d'application reste encore flou. La Scam qui n'y était pas favorable, estime pour le moins qu'il faut veiller attentivement à son articulation avec le droit d'auteur.

LES AUTEURS LES AUTRICES

1895 nouveaux auteurs ont rejoint la Scam en 2017, dont 62 % du secteur audiovisuel, 25 % de la radio, 12 % de l'écrit et 1 % de l'image fixe. Au 31 décembre, la Scam comptait 42462 membres dont 37 % de femmes et 63 % d'hommes.

41 % des nouveaux membres sont des femmes.

37 % des nouveaux auteurs ont effectué leur adhésion en ligne.

La Scam compte parmi ses membres 592 associés canadiens et 2832 associés belges.

VENTILATION DES MEMBRES PAR GRADE ET RÉPERTOIRE

(hors décédés et démissionnaires)

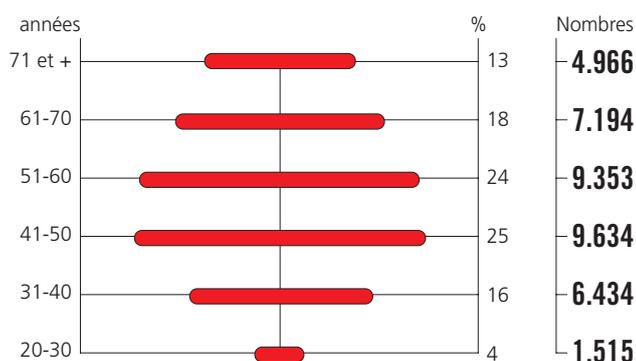
Femmes	Sociétaires	Sociétaires Stagiaires	Adhérents	Total	%
Audiovisuel	1 563	1 458	6 990	10 011	67,39 %
Radio	675	356	1 656	2 687	18,09 %
Écrit	667	412	995	2 074	13,96 %
Images fixes	22	16	46	84	0,57 %
Total	2 927	2 242	9 687	14 856	
Hommes					
Audiovisuel	3 841	2 726	10 755	17 322	71,46 %
Radio	1 038	553	2 109	3 700	15,26 %
Écrit	1 162	554	1 264	2 980	12,29 %
Images fixes	83	54	101	238	0,98 %
Total	6 124	3 887	14 229	24 240	

ET

Si un associé sur deux (45 % exactement) à moins de 50 ans, la proportion atteint 72 % parmi les nouveaux membres.

RÉPARTITION DES MEMBRES PAR ÂGES

(hors décédés et démissionnaires)



42 462 MEMBRES, 37 % DE FEMMES, 63 % D'HOMMES

RÉPARTITION DES MEMBRES PAR RÉPERTOIRE ET TYPE DE DROITS

Indépendamment du collège attribué lors de l'adhésion, près de 31 % des membres reçoivent des droits de différentes natures témoignant ainsi du caractère pluridisciplinaire des auteurs.

Collège	Nature des droits				
	Audiovisuel	Radio	Écrit	Images fixes	Autres*
Audiovisuel	16 251	235	5 422	409	6 384
Radio	418	1 703	1 770	91	1 342
Écrit	218	134	4 863	406	137
Images fixes	72	1	130	318	12

*il s'agit majoritairement de journalistes recevant des droits liés au contrat INA, ainsi que des droits d'édition sur supports physiques ou dématérialisés.

LES ŒUVRES E

Avec une collecte de plus de 112 M€ de droits d'auteur, la Scam progresse de presque 3% par rapport à l'année précédente.

Négociation et collecte: une mobilisation forte qui a porté ses fruits

La Scam a conclu en fin d'année un nouvel accord avec le groupe Canal+. Cet accord vient clore une période de vives tensions avec le diffuseur, générées par la suspension soudaine et injustifiée des versements de droits. L'exécution des contrats existants et le paiement complet des sommes dues par cet acteur majeur du paysage audiovisuel ont conditionné la reprise des discussions et permis d'honorer les répartitions dans le calendrier habituel. La Scam, en défendant ardemment les droits de ses auteurs, a réussi à pérenniser sa situation avec Canal+ pour les années à venir tout en revalorisant les droits versés à la Scam au titre des exploitations sur les chaînes du groupe.

Le second vecteur de croissance tient au fort dynamisme des perceptions de copie privée, portées par les ventes de smartphones et le déblocage de contentieux. Enfin, nous constatons l'effet positif d'efforts pour percevoir dans un temps plus court les droits dus à la Scam.

Vigilance pour les années à venir

La Scam observe avec attention les mécanismes de concentration des groupes médias ainsi que l'évolution du rapport de force entre éditeurs de contenus et distributeurs. La vigilance est de mise afin que les droits d'auteur ne servent pas de variable d'ajustement dans un contexte de concurrence commerciale.

La Scam est également mobilisée afin d'assurer la défense de la création dans le cadre des projets d'économies et de réformes de gouvernance envisagés dans l'audiovisuel public.

Développements de la gestion des droits numériques

Depuis plusieurs années et parallèlement aux usages, les droits numériques représentent une part grandissante de la collecte annuelle. Les groupes audiovisuels structurent de plus en plus leurs offres et les principaux médias sur le marché français bénéficient désormais tous de contrats étendus au web, permettant à la Scam de reverser des droits de manière plus systématique. Les acteurs du web s'inscrivent durablement dans l'écosystème. À ce titre, la renégociation du contrat avec YouTube est un fait marquant. Il prolonge pour quatre ans un partenariat installé de longue date et permet de pérenniser l'action de la Scam vis-à-vis des vidéastes.

D'une manière générale, la Scam est une société pionnière pour l'accompagnement des créateurs dans l'univers numérique. Elle a mis en place une procédure de déclaration en ligne simplifiée, un accompagnement pédagogique renforcé, des actions de communication et une présence accrue sur des événements dédiés à la création web.

Pixtrakk, la Scam et les photographes

Afin de soutenir les photographes qui constatent souvent avec impuissance une utilisation sauvage de leurs œuvres sur internet, la Scam a noué un partenariat avec la société Pixtrakk. Ce service facilite le repérage des exploitations de photos en ligne et permet d'obtenir un retrait, une indemnisation ou une régularisation a posteriori de l'acquisition des droits.

Les journalistes salariés sont à la Scam

La Scam confirme sa position d'acteur majeur dans la gestion des droits des journalistes salariés. Ainsi, en 2017, Radio France, par le biais d'un nouvel accord d'entreprise, a mandaté la Scam afin de

mettre en œuvre la gestion des droits d'auteur des journalistes salariés de l'entreprise. Un accord a été conclu afin de valoriser les exploitations dites « secondaires »¹ des œuvres créées par ces journalistes. Dans le même temps, l'accord signé avec France Télévisions a été complété suite à la création de l'offre publique d'information Franceinfo.

Ces nouvelles signatures étendent l'intervention de la Scam dans ce secteur et démontrent la plus-value qu'elle apporte dans l'univers de la création salariée.

Répartir davantage et plus vite

En 2017, les sommes réparties aux auteurs atteignent 98,80 M€. Ce résultat, jamais atteint, traduit les efforts de la Scam pour répartir au plus vite des montants de droits toujours plus importants.

La proportion de droits reversés pour des exploitations d'œuvres audiovisuelles reste prépondérante avec plus de 80% des montants répartis. Pour autant, les répartitions de droits radiophoniques et de droits reversés aux journalistes salariés restent dynamiques.

La répartition des droits « nouveaux médias » est aussi en croissance grâce aux efforts menés pour finaliser les actions de répartitions de soldes antérieurs à 2016 et à l'évolution des règles pour répartir plus efficacement les droits des années récentes.

L'Europe

La transposition en droit français de la directive européenne sur les sociétés de gestion collective, en décembre 2016, est à l'origine de nombreux travaux.

La Scam a convoqué une assemblée générale extraordinaire en novembre afin de modifier ses statuts : la révision de la gouvernance de l'entreprise, le possible fractionnement des apports par les auteurs

¹ Non couvertes par le salaire

ET LES DROITS

ainsi que la publication des conditions d'autorisation vis-à-vis des diffuseurs.

Les impacts seront visibles à tous les niveaux et concerneront tous les métiers de la Scam, mais la directive n'est évidemment pas le seul élément qui invite la Scam à évoluer.

Un plan de transformation des systèmes d'information

La Scam gère les droits d'un catalogue de plusieurs centaines de milliers d'œuvres créées par plus de 40 000 auteurs membres. Ces dernières années, elle a réparti environ 4 millions de lignes de droits par an et tout indique que les volumes de données à traiter vont considérablement augmenter.

Les outils informatiques doivent évoluer afin de répondre aux obligations de la directive, aux évolutions fiscales telles que la retenue à la source ou encore le calcul de la retraite des auteurs.

Enfin, la Scam souhaite faire évoluer ses outils d'analyse afin de fournir de manière rapide et adaptable, des indicateurs permettant de valoriser son expertise dans la gestion des droits auprès des institutions et des médias avec lesquels elle a des accords. Le principe d'un plan d'action sur cinq ans, qui permettra de couvrir l'intégralité des besoins de transformation, de l'adhésion des auteurs à la répartition de leurs droits, a été présenté au conseil d'administration qui soumet ce projet au vote de l'assemblée générale.

La mise en œuvre de ce projet de grande ampleur permettra à la Scam de renforcer le service qu'elle offre à ses auteurs et d'envisager avec sérénité l'évolution nécessaire dans laquelle elle doit s'inscrire afin de répondre aux enjeux de demain.

Franck Laplanche
Directeur général adjoint

LES ŒUVRES DÉCLARÉES

14,5%

DE PROGRESSION DES DÉCLARATIONS EFFECTUÉES EN LIGNE.

La mise en place de la déclaration en ligne simplifiée pour les exploitations YouTube devrait permettre d'accroître encore significativement le volume d'œuvres déclarées en ligne.

- 59 031 œuvres audiovisuelles ont été déclarées au répertoire de la Scam en 2017 soit un chiffre en forte augmentation (+ 54 %) par rapport à 2016 (38 233). Celle-ci est liée à la déclaration des œuvres de nos auteurs vidéastes exploitées sur YouTube dont le format et le rythme de publication sont propres à ce média. L'essentiel des déclarations concerne les exploitations 2016 et 2017. Le répertoire de la Scam est désormais constitué de 759 826 œuvres.
- 11 667 déclarations d'œuvres radiophoniques ont été enregistrées en 2017, soit une augmentation de 10,6 % par rapport à 2016, portant ainsi à 129 872 le nombre total de déclarations.

L'EXPLOITATION DES ŒUVRES

Les droits de 177 051 heures d'œuvres audiovisuelles ont été répartis en 2017 au titre des diffusions 2016, soit un volume stable par rapport à l'année précédente :

- 14 622 heures pour les chaînes de télévision historiques TF1, France 2, France 3, France 5, M6, Arte et Canal+ Premium. Ces diffusions représentent 8,3 % du volume horaire total mis en répartition mais génèrent, au titre des contrats généraux, 52,9 % des droits audiovisuels répartis.
- 21 855 heures pour les chaînes de la TNT, en progression de 19,4 %.
- 140 574 heures pour les autres chaînes (hors délégations belge et canadienne), ce qui correspond à la plus grande part des exploitations (79,4 % du volume horaire total traité).

49 980 heures d'œuvres radiophoniques ont été mises en répartition en 2017 au titre des diffusions 2016 sur les radios françaises. L'augmentation de 7,3 % concerne essentiellement les radios locales associatives et Radio France. Le nombre d'heures est stable pour RFI.

11 921 auteurs d'œuvres littéraires ont bénéficié d'une répartition en 2017 au titre de la copie privée, de la reprographie et du droit de prêt.



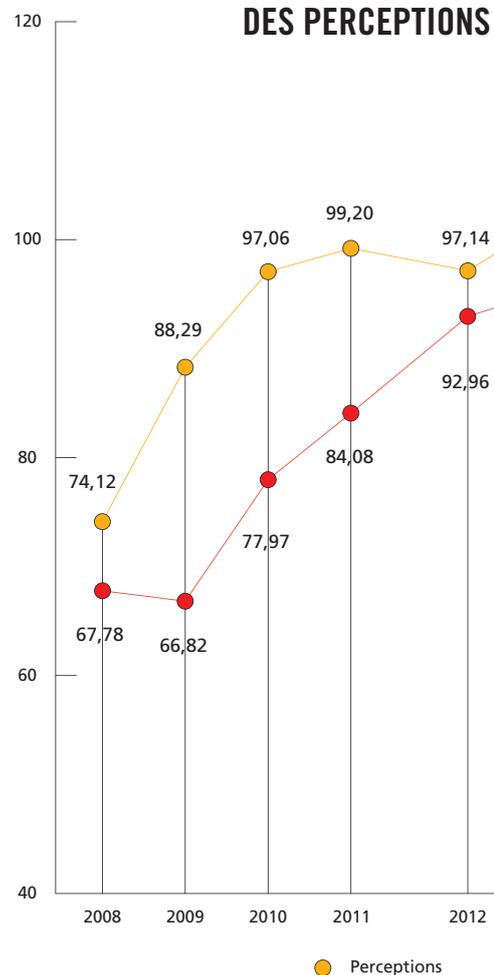
■ Perceptions et répartitions au titre de l'année de référence du rapport d'activité
 ■ Perceptions et répartitions au titre de l'année précédente
 Perceptions et répartitions au titre des années antépénultième et antérieures

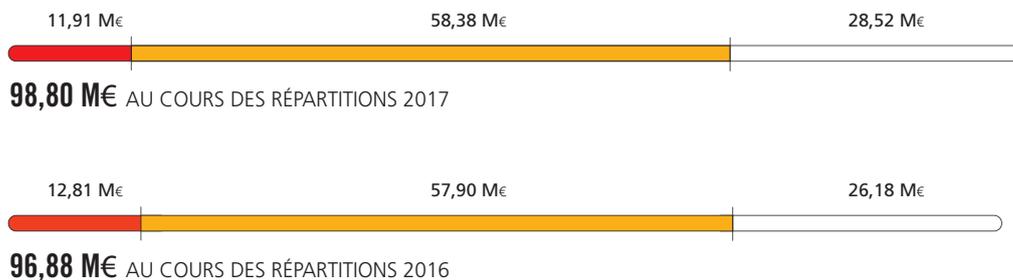
LA PERCEPTION DES DROITS

Avec un montant encaissé de **112,3 MILLIONS D'EUROS**, les perceptions de droits d'auteur sont en progression par rapport à 2016, avec une variation positive de **2,72 %** sur un an. Il s'agit d'un niveau jamais atteint pour la Scam.

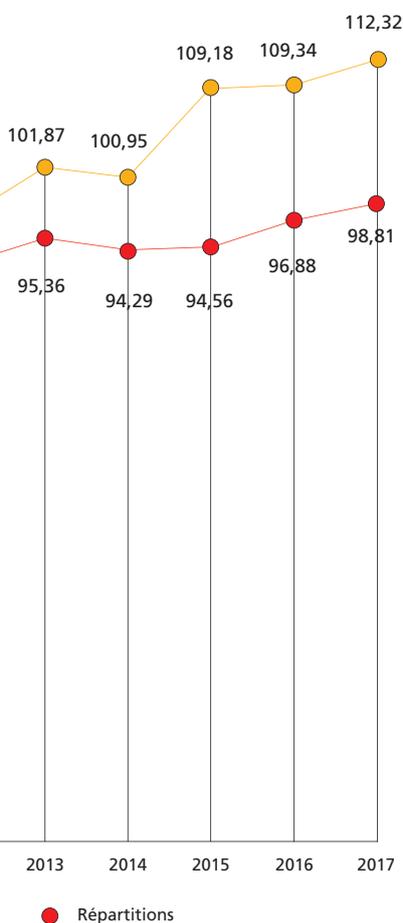
- Cette augmentation s'explique essentiellement par la régularisation de contentieux avec plusieurs importants redevables et le recouvrement de retards de paiement et d'anciens droits. En effet, la Scam a reçu sa part des sommes dues notamment par les fabricants de supports de stockage Sony, Motorola, Acer et Sagem au titre de la rémunération pour copie privée.
- Parallèlement à cela, le périmètre d'intervention de la Scam se caractérise par une consolidation des perceptions provenant des chaînes de télévision et des opérateurs câble, satellite et ADSL. L'incertitude portée par le Groupe Canal+, qui pesait sur la trajectoire des perceptions, s'est dissipée grâce à la reprise des discussions et à l'aboutissement d'un nouvel accord global par la Scam.
- Dans le détail, les perceptions 2017 se composent à 69 % d'encaissements au titre des exploitations de l'année N (comme en 2016) et à 27 % au titre des exploitations N-1 (contre 28 % en 2016). Ce découpage s'explique par la périodicité de facturation des exploitants qui s'échelonne traditionnellement par trimestre.

ÉVOLUTION DES PERCEPTIONS





SUR 10 ANS ET DES RÉPARTITIONS



LA RÉPARTITION DES DROITS

Les sommes réparties atteignent **98,80 MILLIONS D'EUROS** en 2017, soit un niveau supérieur à 2016 (96,88 millions) et 2015 (94,56 millions).

Les répartitions de l'année 2017 se composent pour 12,06 % de droits relatifs aux exploitations de l'année de référence du rapport d'activité. Il s'agit principalement des droits de diffusion du 1^{er} trimestre 2017 des chaînes historiques.

Les droits répartis concernent essentiellement des exploitations au titre de l'année précédente qui représentent 59,08 % du total des droits répartis. Ils incluent notamment les trois derniers trimestres 2016 des chaînes historiques, les diffusions 2016 des chaînes de la TNT, du câble, du satellite, de l'ADSL et des radios françaises, ainsi que la copie privée audiovisuelle et radiophonique 2016.

Les années antépénultième et antérieures représentent 28,86 % des droits

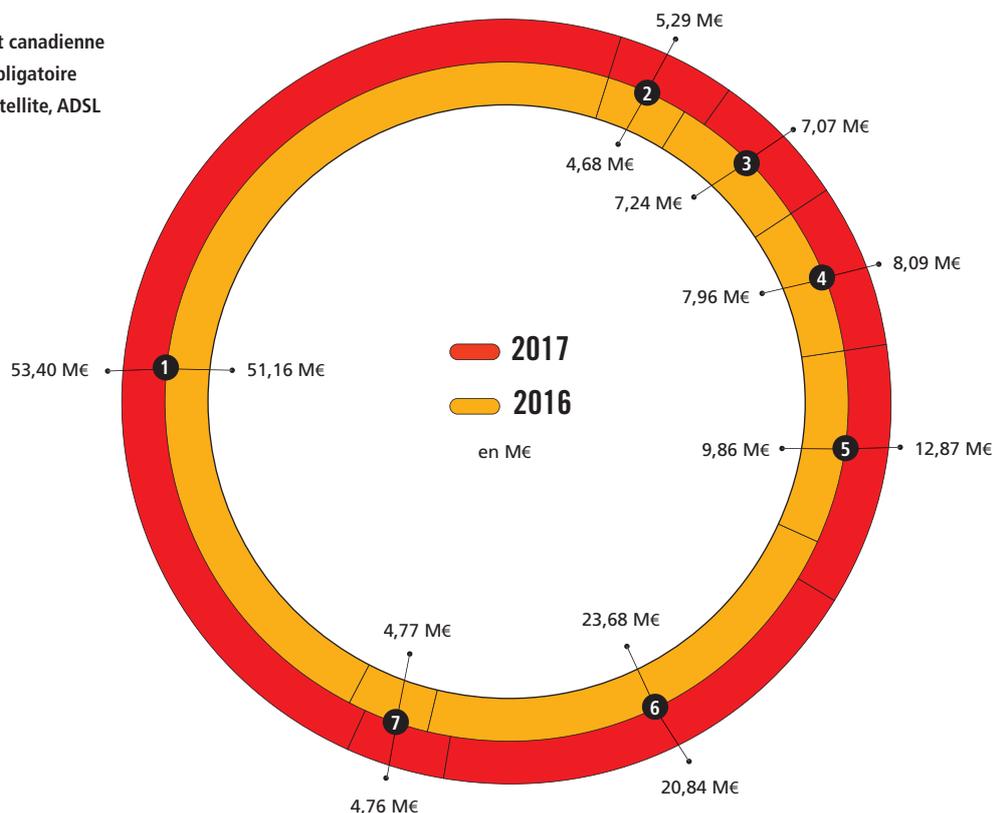
répartis et concernent majoritairement le versement des soldes des chaînes historiques, de la TNT, du câble, du satellite, de l'ADSL et des radios françaises.

La comparaison des répartitions 2017 et 2016 met en évidence une baisse des droits répartis relatifs aux exploitations de l'année N, conséquence d'un niveau de droits de reprogrammation belge (Reprobel) plus faible ainsi qu'une légère baisse des répartitions des chaînes historiques.

A contrario, la part au titre des années antépénultième et antérieures augmente en raison de la répartition des droits relatifs aux exploitations sur la plateforme YouTube et des soldes des chaînes historiques pour les années 2007 et 2008.

VENTILATION DES PERCEPTIONS PAR ORIGINE DES DROITS

- ① Télévisions
- ② Accords de réciprocité internationaux
- ③ Autres exploitations
- ④ Délégations belge et canadienne
- ⑤ Gestion collective obligatoire
- ⑥ Opérateurs câble, satellite, ADSL
- ⑦ Radios
- ⑧ Radios



LA PERCEPTION DES DROITS

Les chaînes de télévision (historiques, TNT, thématiques et locales) constituent la première source de perception de la Scam, avec 48 % des droits collectés (contre 47 % en 2016). Dans le détail, TF1, M6, Canal+ et le service public enregistrent une stabilité globale. Ainsi, la progression entre 2016 et 2017 provient des autres chaînes. Les chaînes de la TNT HD sont notamment rentrées dans un calendrier normal de facturation, contrebalançant les retards de règlement observés en 2016. Du reste, la Scam a encaissé de nombreux rattrapages de droits provenant de chaînes locales sur d'anciennes années d'exploitation.

Concernant les opérateurs câble, satellite et ADSL, la variation entre 2016 et 2017 provient exclusivement du contre-coup des régularisations résultant des nouvelles conditions de partage intersocial au titre de 2014 et 2015 qui ont eu lieu en 2016. De manière générale, les contrats conclus avec les distributeurs se traduisent en 2017 par une consolidation des perceptions.

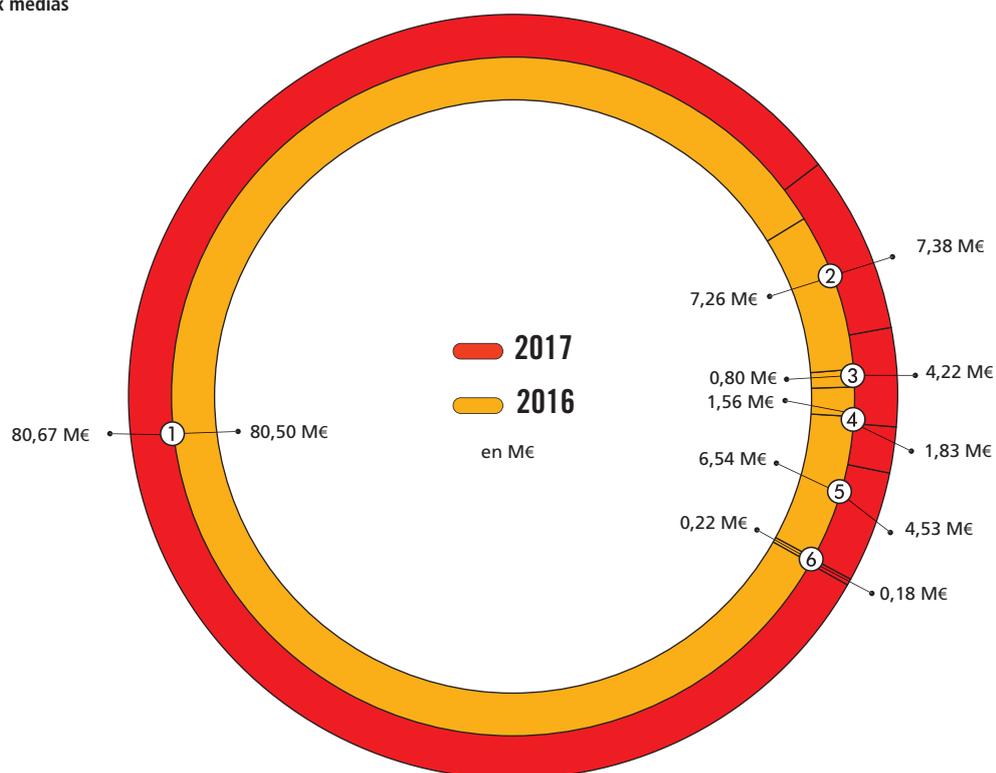
L'augmentation sensible constatée sur les droits collectés en gestion collective obligatoire (copie privée, reprographie et droit de prêt) trouve son origine dans les régularisations exceptionnelles de plusieurs contentieux avec des fabricants de supports de stockage assujettis à la rémunération pour copie privée (décodeurs Canal+/Sagem, Sony Mobile, Acer, Motorola...).

Du côté des délégations, le bureau belge enregistre les effets positifs de récents accords conclus avec des opérateurs câble, satellite et ADSL et des chaînes payantes. Le bureau canadien est revenu dans le rythme habituel des versements de perceptions.

Pour finir, les collectes issues des accords de réciprocité internationaux poursuivent leur niveau remarquable sur le périmètre récurrent. La hausse entre 2016 et 2017 se justifie principalement par le recouvrement de droits anciens provenant d'Allemagne.

VENTILATION DES RÉPARTITIONS PAR TYPE DE DROITS

- ① Audiovisuel
- ② Radio
- ③ Vidéos et nouveaux médias
- ④ Journalistes
- ⑤ Écrit
- ⑥ Images fixes



LA RÉPARTITION DES DROITS

La répartition des exploitations audiovisuelles représente 81,6 % des droits répartis par la Scam, pour un montant total de 80,67 M€, en très légère progression (+0,2 %).

En 2017, 52,9 % des droits audiovisuels ont été répartis au titre des contrats généraux signés avec les chaînes historiques françaises. Cumulés aux répartitions afférentes aux contrats généraux signés avec les chaînes thématiques et TNT, cette proportion atteint 60,8 %. La répartition au titre des droits perçus auprès des opérateurs est intégrée aux répartitions audiovisuelles et représente 25,2 % de celles-ci.

Le montant des droits radiophoniques progresse de 1,7 % et représente 7,5 % des droits répartis. Cette augmentation relève notamment de la hausse des droits de copie privée à répartir.

Les répartitions concernant les accords journalistes représentent 1,9 % des droits répartis. Elles progressent de 17 %

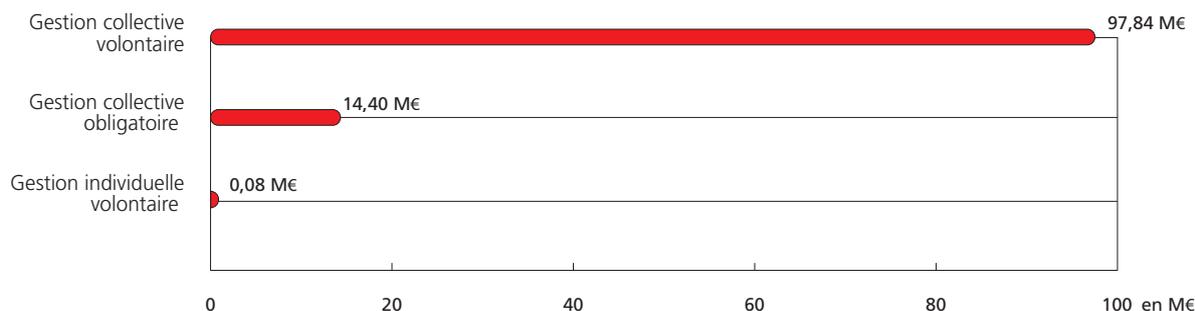
par rapport à l'année précédente en raison de la mise en répartition de deux années de droits pour les journalistes INA. L'essentiel des droits répartis concerne toujours les journalistes de France Télévisions.

Les droits pour les exploitations sur les nouveaux médias (œuvres multimédia interactives, podcast, mise en ligne sur YouTube et Dailymotion) atteignent 4,3 % du total des droits répartis. Ces droits croissent de manière significative principalement en raison de la mise en répartition des droits relatifs aux exploitations sur la plateforme YouTube.

La répartition des droits relatifs au répertoire de l'écrit baisse de 30,7 %, représentant ainsi 4,6 % des droits répartis en 2017. Cette diminution est la conséquence d'une importante mise en répartition de droits relatifs à la presse écrite en 2016 concernant la reprographie des articles de presse 1998-2014 et la copie privée des articles de presse 2013 à 2015.

SOMMES PERÇUES EN FONCTION DU TYPE DE GESTION

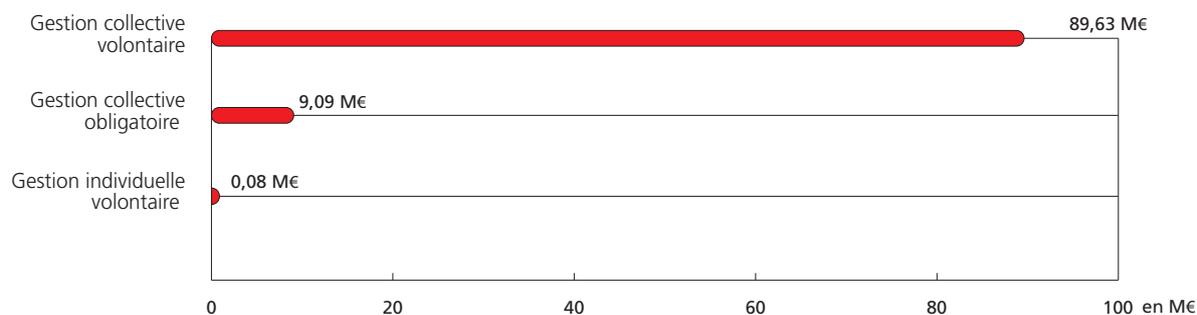
En 2017, la gestion collective volontaire a représenté 87,1 % des droits perçus par la Scam, la gestion collective obligatoire (copie privée, reprographie, prêt public) représentant 12,8 %. La part de la gestion individuelle volontaire (œuvres de commande radiophoniques et audiovisuelles) est d'environ 0,1 %.



SOMMES RÉPARTIES EN FONCTION DU TYPE DE GESTION

Pour les auteurs, la gestion collective volontaire de leurs droits constitue une rémunération qui peut représenter un montant appréciable, voire substantiel pour certains, comparativement à la gestion collective obligatoire, qui profite certes au plus grand nombre mais aboutit à des versements individuels nettement plus faibles.

En 2017, la gestion collective volontaire a représenté 90,7 % des versements, la gestion collective obligatoire (copie privée, reprographie, prêt public et retransmission par câble intégrale et simultanée) représentant 9,2 %. La part de la gestion individuelle volontaire (œuvres de commande radiophoniques et audiovisuelles) est d'environ 0,08 %. Il n'y a pas en 2017 de reversement au titre de l'excédent de gestion.



32 219

ASSOCIÉS ONT PERÇU DES DROITS

Le nombre d'ayants droit dont le montant réparti est inférieur à 100€ a diminué de 13,8%. Cela résulte de la réalisation des soldes 2000 à 2006 des chaînes historiques en 2016 qui ont généré de faibles versements aux auteurs et constitué pour beaucoup d'entre eux leurs seuls droits répartis en 2016.

En 2017, les soldes des chaînes historiques ont été réalisés pour deux années d'exploitations (2007 et 2008) et par conséquent, les faibles montants répartis se sont adressés à une population d'auteurs plus restreinte.

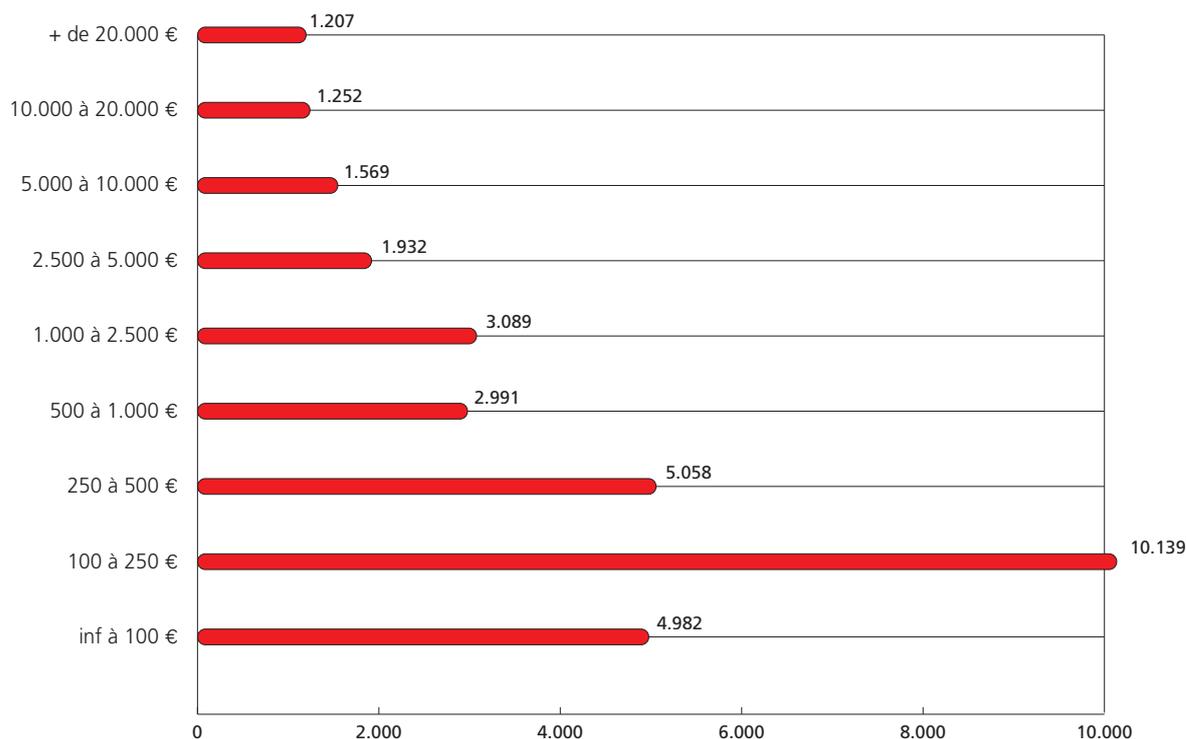
La tranche la plus représentée reste celle des auteurs percevant entre 100€ et 250€. Elle concerne 10 139 ayants droit (+21%). La population des tranches allant de 250€ à 500€ (+31%) et de 500€ à 1 000€ (+24%) progresse également. À contrario, la tranche des auteurs ayant perçu entre 1 000€ et 2 500€ ne concerne plus que 3 089 ayants droit, soit une régression de 30% de la population de cette tranche. En 2016, plus de 1 500 ayants droit avaient bénéficié de la répartition exceptionnelle de dix-sept années de reprographie des articles de presse et de trois années de copie privée des articles de presse, droits qui avaient permis à l'ensemble des ayants droit concernés de se situer dans cette tranche. En 2017, ces auteurs viennent densifier les tranches inférieures.

Les tranches supérieures à 2 500€ voient leurs populations en très légère augmentation.

ANALYSE DES SOMMES RÉPARTIES AUX AYANTS DROIT PAR MONTANT

32 219 ayants droit (+5%) ont bénéficié d'un versement de droits en 2017, contre 30 674 en 2016. Parmi eux :

- 23 247 ont reçu des droits de gestion collective volontaire contre 22 795 en 2016, en hausse de 2%.
- 28 482 ont reçu des droits de gestion collective obligatoire contre 28 722 en 2016, en baisse de 0,8%.
- 19 519 ont bénéficié des deux origines de rémunération contre 20 864 en 2016 (-6,4%).



LA GESTION

L'année 2017 se solde par un **EXCÉDENT DE GESTION DE 33 823,65 €**

Cet excédent de gestion sera affecté en 2018 selon les modalités validées par le conseil d'administration.

L'équilibre de gestion de l'année 2017 résulte d'une évolution à proportion équivalente des charges et des produits. En effet, les produits de gestion, issus principalement des retenues sur droits et des placements financiers, sont en progression de 0,4 %, tandis que les charges de gestion progressent également de 0,4 %.

LE FINANCEMENT DES CHARGES DE L'EXERCICE

en milliers d'euros

	Année 2017	Année 2016	Variations
Retenues sur droits	13 524	13 062	3,54 %
Ressources financières nettes	1 796	1 951	-7,92 %
Autres ressources	94	72	29,74 %
Divers et exceptionnels	331	593	-44,19 %
TOTAL	15 745	15 678	0,43 %

Les retenues sur droits augmentent de 3,5 %, à raison notamment de la progression des sommes mises en répartition et versées aux auteurs.

Les ressources financières utilisées dans le financement des charges sont en baisse. Les produits divers et exceptionnels correspondent principalement à des reprises de provisions pour litiges.



VENTILATION DES CHARGES PROPRES À L'EXERCICE

en milliers d'euros

	Année 2017		Année 2016		Variations
Charges de personnel	8 909	56,71 %	8 756	55,94 %	1,75 %
Achats et charges externes	6 360	40,48 %	6 266	40,03 %	1,49 %
Informatique	1 227		1 191		
Immeuble (*)	972		1 029		
Fonctionnement	4 160		4 047		
Impôts et taxes	211	1,34 %	231	1,47 %	- 8,63 %
Amortissements et provisions	57	0,36 %	249	1,59 %	- 77,06 %
Charges financières	2	0,01 %	42	0,27 %	
Charges exceptionnelles	172	1,10 %	108	0,69 %	59,21 %
Total Charges propres de l'exercice	15 711		15 653		0,37 %

(*) Les dotations aux amortissements pour l'immeuble ont été remontées dans la ligne « immeuble » et pour l'informatique dans la ligne « Informatique ».

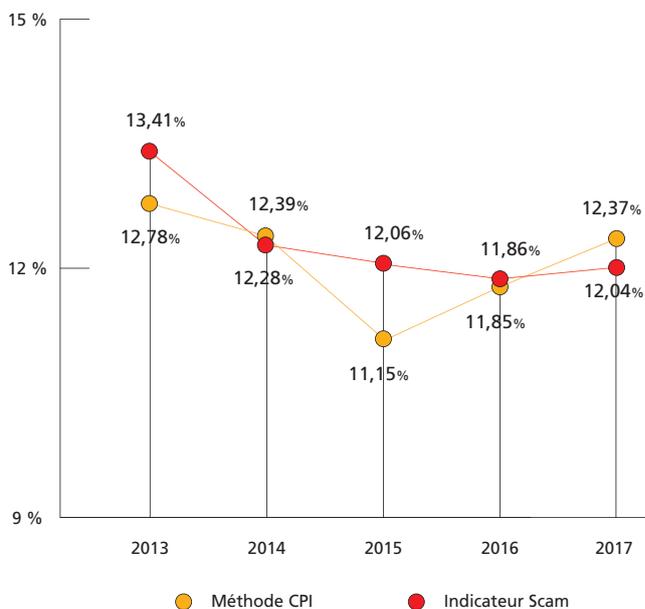
Ce tableau fait ressortir une progression du total des charges qui s'analyse principalement de la façon suivante :

- charges de personnel : hausse due à la croissance des effectifs qui sont passés de 93,2 à 95,1 ETP en 2017 ;
- dépenses informatiques : en hausse par rapport à l'année précédente en raison notamment des études préalables au lancement d'un plan quinquennal de rénovation des systèmes d'information ;
- dépenses liées à l'immeuble : la baisse s'explique notamment par les études de mise en accessibilité des locaux réalisées en 2016 pour 42 K€ (charges non reconduites en 2017) ;
- frais de fonctionnement : globalement stables malgré des dépenses spécifiques consacrées en 2017 à l'organisation du forum Auteurs&Co ainsi qu'à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire (refonte des statuts).
- impôts et taxes : baisse en raison principalement des cotisations CSG/CRDS sur placements financiers en 2016 que la Scam n'a pas eu à supporter en 2017 ;
- amortissements et provisions : poste essentiellement constitué des charges d'amortissement de petit mobilier ;
- charges financières : un complément de dépréciation des créances sur une filiale ;
- charges exceptionnelles : deux provisions pour charges et deux provisions pour litiges ont été constituées en 2017.

RATIO DES PRÉLÈVEMENTS SUR DROITS AUX PERCEPTIONS DE L'EXERCICE

La détermination de ce ratio, selon le décret du 18 novembre 1998, fait apparaître un taux de 12,04 % en hausse par rapport à l'année précédente. Une nouvelle méthodologie appliquée en 2017 (retraitement de l'excédent de gestion) explique en grande partie cette hausse (11,89 % à méthode constante).

La Scam analyse également le rapport des prélèvements sur droits relativement aux perceptions de l'année N-1.



LA GESTION FINANCIÈRE

En 2017, l'érosion des rendements des produits de placement à court terme et notamment monétaires a continué de peser sur le rendement du portefeuille de la Scam. Pour y faire face, la Scam a poursuivi sa gestion dynamique afin d'optimiser le rendement de ses capitaux en renforçant à hauteur de 30 M€ ses positions dans le fonds obligataire dédié

qu'elle a créé fin 2016, tout en veillant à pratiquer une politique d'investissement éthique et éco-responsable.

L'encours moyen de la trésorerie placée, hors comptes de dépôts rémunérés, a été de l'ordre de 146 M€ et le rendement global du portefeuille pour 2017 ressort à 1,94 %.

STATUT JURIDIQUE ET GOUVERNANCE DE LA SCAM

La Scam est une société civile à capital variable créée en 1981.

Les décisions concernant la gestion, la répartition des droits et l'action culturelle menées par la Scam sont prises par son conseil d'administration, composé de 22 auteurs élus par l'assemblée générale et représentant les différents genres d'œuvres gérés par la Scam. En outre, le président du comité belge est administrateur de droit. Ces auteurs élisent en leur sein le (ou la) président(e). Le directeur général, co-gérant de la société, assure la bonne exécution des décisions du conseil d'administration, assisté du directeur général adjoint et des délégués généraux des comités belge et canadien.

Sous l'autorité du directeur général, Hervé Rony, plus de 95 salariés travaillent au service des auteurs.

En 2017, la Scam a procédé à une refonte de ses statuts afin de tenir compte de l'ordonnance du 22 décembre 2016 qui modernise le cadre juridique de la gestion des droits d'auteur et des droits voisins, et qui transpose la directive européenne 2014/26/UE du 26 février 2014.

L'ASSOCIATION « SCAM VÉLASQUEZ »

Le total des charges intègre la mise à disposition de personnel et de matériel dans le cadre d'une convention conclue entre la Scam et l'Association Scam Vélasquez. Créée en 1999, elle a pour vocation de permettre aux auteurs, qu'ils soient membres ou non de la Scam, d'effectuer des dépôts de manuscrits en les datant de manière certaine. Elle participe également, dans la mesure de ses moyens, à certaines activités culturelles de la Scam. Le montant global de cette mise à disposition à titre gratuit est estimé à 140 K€, soit environ 1 % des charges propres de l'exercice.

COMMISSION DE CONTRÔLE

Comme l'ensemble des sociétés d'auteurs, la Scam est soumise depuis 2001 à l'examen de la Commission de contrôle des organismes de gestion des droits d'auteur et des droits voisins. En 2017, ces contrôles ont porté sur les charges de gestion (période 2011-2016). La Commission publiera les résultats de ses contrôles dans son 15^e rapport annuel, qui sera rendu public en avril 2018.

LA SCAM RÉNOVE SON SYSTÈME D'INFORMATION

Afin de répondre aux nouveaux enjeux d'un environnement économique et légal en constante évolution, la Scam a engagé en 2017 un plan de refonte de ses systèmes d'information. La Scam s'est donné cinq ans à compter de 2018 pour transformer en profondeur ses outils de traitement des données. Ainsi, la Scam se donne les moyens de satisfaire tant aux futures évolutions réglementaires qu'aux spécificités des nouveaux médias qui nécessitent l'analyse de flux de données en croissance exponentielle.

LE BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017

ACTIF	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
ACTIF IMMOBILISE	27 869 284	13 710 640	14 158 645	13 236 284
Immobilisations incorporelles	9 199 351	7 026 231	2 173 120	1 802 515
Immobilisations corporelles	15 989 353	6 641 340	9 348 013	9 276 595
Immobilisations financières	2 680 581	43 069	2 637 512	2 157 175
ACTIF CIRCULANT	166 824 560	200	166 824 360	160 248 472
Créances	803 048	200	802 848	938 487
Val. mobil. placement et comptes à terme	118 710 446		118 710 446	100 134 158
Disponibilités	47 311 065		47 311 065	59 175 827
COMPTE DE REGULARISATION	171 021		171 021	196 841
Charges constatées d'avance	171 021		171 021	196 841
TOTAL ACTIF	194 864 865	13 710 840	181 154 026	173 681 597

Montants en euros

PASSIF	Année 2017	Année 2016
CAPITAUX PROPRES	326 086	311 639
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 136 917	1 173 898
DETTES	179 657 199	172 171 075
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	644 388	785 126
Dettes fournisseurs d'immobilisation	161 620	61 230
Personnel	550 194	535 092
Organismes sociaux	5 536 780	5 122 906
État, impôts et taxes	179 179	119 330
Créditeurs divers	6 927 355	6 038 124
Droits à répartir aux auteurs	152 663 159	145 633 675
Droits à répartir aux SPRD	1 441 108	2 110 286
Droits à payer aux SPRD	0	0
Auteurs créditeurs	4 584 669	4 378 667
Auteurs non membres	3 952 426	3 892 675
Auteurs règlements en attente	2 172 581	2 649 889
Irrépartissables imputables sur la gestion courante	831 747	828 227
Auteurs affectation en attente	788	4 308
Adhésions en cours	69	69
Intérêts courus	11 138	11 470
EXCEDENT DE RETENUE STATUTAIRE	33 824	24 986
TOTAL PASSIF	181 154 026	173 681 597

Montants en euros

LE COMPTE DE GESTION

	Année 2017	Année 2016
PRODUITS D'EXPLOITATION	13 818 181	13 134 303
Retenue statutaire sur les répartitions	12 310 024	11 860 331
Retenue statutaire sur les perceptions	1 214 008	1 201 520
Autres produits	294 149	72 452
CHARGES D'EXPLOITATION	15 536 928	15 502 454
Fournitures	157 933	181 645
Charges externes	3 402 996	3 204 623
Impôts, taxes	210 953	230 872
Charges de personnel	8 909 240	8 755 870
Charges de gestion	1 653 956	1 906 187
Amortissements et provisions	1 201 849	1 223 257
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-1 718 746	-2 368 152
RÉSULTAT FINANCIER	1 793 724	1 908 303
Produits financiers	1 795 667	1 950 521
Charges financières	1 943	42 218
RÉSULTAT COURANT	74 978	- 459 849
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 41 154	484 835
Produits exceptionnels	131 196	593 086
Charges exceptionnelles	172 350	108 251
EXCÉDENT DE RETENUE STATUTAIRE	33 824	24 986

Montants en euros

LES ACTIONS ET SOCIALES

RAPPORT SPÉCIAL

LES ACTIONS CULTURELLES

En 2017, la Scam a consacré 2,43 M€ aux actions culturelles, en hausse de 4,2 % par rapport à 2016. Le code de la propriété intellectuelle impose aux organismes de gestion collective de consacrer 25 % des produits de la redevance pour copie privée à des actions d'aide à la création, à la diffusion et à des actions de formation des auteurs. Depuis 2016, la loi « Liberté de la création, architecture et patrimoine » incite également les sociétés d'auteurs à soutenir des actions d'éducation artistique et culturelle.

LES BOURSES BROUILLON D'UN RÊVE

Les bourses d'aide à l'écriture *Brouillon d'un rêve* représentent près de 30 % des dépenses culturelles.

Pour toujours répondre au plus près aux attentes des auteurs et au changement d'environnement professionnel, la Scam multiplie les initiatives. En 2017, 1 300 projets ont été présentés au sein de tous les collèges. Côté information aux auteurs, des rencontres organisées avec le CNC ont lieu deux à trois fois par an sur des thématiques d'écriture. Cette année, en audiovisuel, ont été créées une bourse de tutorat à l'écriture et une bourse attribuée par un jury international dans le cadre des Trophées Francophones du Cinéma (Cameroun).

La valorisation et la visibilité des œuvres soutenues font toujours partie des priorités. Ont donc été reconduits les événements suivants : la séance « Brouillon d'un rêve sonore » à Longueur d'Ondes, les pitches des lauréats de la bourse Écritures

et formes émergentes à Cross Vidéo Days, les projections de Documentaire sur Grand Écran, la journée Brouillon d'un rêve à Lussas, la séance Work in Progress au festival Filmer le travail...

Sur l'ensemble des candidats, on compte légèrement plus de femmes (54 %) que d'hommes (46 %) ; une majorité de franciliens (57 %) 32 % en régions et 11 % d'étrangers. Du côté des lauréats : 49 % d'hommes et 51 % de femmes ; 54 % de franciliens, 35 % en régions et 11 % d'étrangers.

53 % des hommes et 47 % des femmes ayant reçu une bourse terminent leur film. Cette inversion des chiffres par rapport à la répartition des candidatures tend à confirmer que les hommes disposent de davantage de moyens pour faire leur film et qu'il leur est davantage fait confiance pour mener à bien leur projet.

• **Documentaire** : près de 700 projets inscrits, 98 encouragés et 1 Tutorat. Depuis

1992 : 1 249 projets soutenus dont 69 % aboutis. Le taux de télédiffusion est en très sensible baisse sur les dix dernières années et les sorties en salle augmentent.

- **Création sonore** : sur 84 projets inscrits, 12 encouragés. Depuis 1995 : 178 projets soutenus dont 70 % diffusés.
- **Écrit** : sur 47 inscrits, 7 encouragés. Depuis 2006 : 61 soutiens dont 48 % publiés.
- **Écritures et formes émergentes et Pierre Schaeffer** : sur 117 projets inscrits, 18 encouragés. Depuis 1999, 199 soutiens dont 71 % réalisés.
- **Journalisme** : sur 112 projets inscrits, 9 encouragés. En sept ans, 68 soutiens dont 46 % aboutis.
- **Images fixes** : sur 105 projets inscrits, 4 encouragés. Depuis 2010 : 31 soutiens dont 45 % aboutis.
- **Institutionnel** : 17 projets inscrits, 3 encouragés. Depuis 1996 : 37 soutiens dont 49 % réalisés.

CULTURELLES

LES ACTIONS CULTURELLES

2,43 M€ en 2017

152 bourses attribuées

27 prix

LES PRIX

Durant l'année, la Scam remet vingt-sept prix. Ils récompensent des œuvres singulières, des auteurs naissants ou l'ensemble d'une carrière.

Deux nouveaux Prix ont vu le jour en 2017.

Le Prix Tout Court, créé à l'initiative de la Commission des œuvres sonores, remis à Longueur d'ondes, a été attribué pour sa première édition à Céline du Chéné pour la série *Pas si bêtes, la chronique du monde sonore animal*. **Le Prix du récit dessiné**, initié par les Commissions de l'Écrit et des Images fixes, a salué le travail de Thierry Murat pour *Etunwan Celui-Qui-Regarde*. Associée au Festival de Cannes depuis trois ans, la Scam a décerné fin mai *L'Œil d'or*, le Prix du documentaire, à Agnès Varda et JR pour *Visages Villages*.

Ont également été distingués en 2017 : Catherine Lalumière par le prix des Auteurs ; Serge Viallet, Mohamed Ouzine, Alexandra Laffin, Pierre Chassagneux, Stéphanie Thomas, Andrea Bussmann, Nicolás Pereda, Joao Moreira Salles et Georgi Lazarevski en audiovisuel ; Kaye Mortley, Guillaume Abgrall, Irvic d'Olivier, Cabiria Chomel, et Céline du Chéné en radio ; Annie Ernaux, Jean-Pierre Perrin et Sylvain Prudhomme pour l'écrit ; Charles Enderlin, Laurent Richard et Olivier Sarbil pour les œuvres journalistiques ; Vincent Lynen, Hayoun Kwon, Ugo Arzac et Hannah Hummel pour les Écritures et formes émergentes ;

Justine Emard pour l'œuvre institutionnelle. Des prix organisés en partenariat avec des structures culturelles ont été remis à la Scam et ont récompensé : Romain Laurendeau avec le Prix photo Roger Pic, le Prix Philippe Caloni a été attribué à Elizabeth Martichoux, pour son talent d'intervieweuse, Cyril Abad par le Prix Mentor/FreeLens pour la poursuite d'un projet photographique. Par ailleurs, a été créé le Prix de la traduction de documentaires télévisés, initié par l'Association des traducteurs/adaptateurs de l'audiovisuel (ATAA), il a récompensé Caroline Barzilai pour *La Sensualité des livres* et Catherine Lebrun pour *Rubens*.

En remettant certains prix hors les murs, la Scam affirme également son engagement dans différents espaces culturels : Le Prix international de la Scam remis au Cinéma du réel, le Prix Joseph Kessel aux Étonnants Voyageurs, le Trophée Télévision Grand format au Prix Bayeux-Calvados des correspondants de guerre, le Prix Anna Politovskaïa au Festival international de films de femmes, le Prix Scam Investigation au Figra, le Prix La Croix du documentaire, le Prix Infracourts en partenariat avec France 2, le Prix Émergences au Centquatre en partenariat avec le fonds de dotation EDIS et Arte créative, et le Prix Pierre & Alexandra Boulat remis à Visa pour l'image.

LES ÉTOILES

Chaque année depuis 2005, trente œuvres audiovisuelles sont retenues pour l'originalité de leur démarche, leurs qualités formelles et la singularité de leur regard.

Pour la première fois depuis la création des Étoiles, la répartition entre télédiffuseurs publics et privés s'inverse. En effet, neuf sont privés et sept publics. En revanche, en nombre d'Étoiles, les chaînes publiques (françaises et belges) restent majoritaires avec dix-sept Étoiles soit 57 % ; Arte conserve sa première place avec 17 %.

Le groupe France Télévisions cumule huit Étoiles soit deux de plus qu'en 2016 grâce à France 3 régions. Les chaînes locales affichent également une augmentation avec six diffuseurs représentant sept films étoilés, soit 23 %. Les chaînes étrangères francophones représentent 10 % du palmarès. La place des chaînes privées payantes affiche une baisse avec trois films étoilés tandis que l'exploitation DVD et sur une plateforme de VOD trouve sa place.

LE FESTIVAL LES ÉTOILES DU DOCUMENTAIRE

Les 4 et 5 novembre 2017 au Forum des images à Paris, le Festival les Étoiles du documentaire proposait trente projections, des rencontres privilégiées avec les réalisateurs, une table ronde, *Dans l'œil du témoin*, des espaces d'échanges conviviaux, une soirée de clôture avec une avant-première, *Makala* d'Emmanuel Gras et un prix du public *La Sociologue et l'our-*

son d'Étienne Chaillou et Mathias Théry. Trépidante, éclectique, passionnante, cette édition 2017 a franchi le cap des 5 000 spectateurs.

En régions, Rennes en partenariat avec Comptoir du doc puis Strasbourg en partenariat avec la Safire ont proposé une déclinaison du festival avec une sélection de sept films étoilés.

LES SOIRÉES-ÉVÉNEMENTS

Plusieurs soirées, à la Scam et hors les murs, ont mis à l'honneur des auteurs, des écritures et modes de création diverses. Une soirée Carte blanche à Marie-Monique Robin, Prix Christophe de Ponfily 2016 pour l'ensemble de l'œuvre, la soirée *Tendances* avec la projection de films de commande, une soirée autour d'œuvres lauréates et remarquées des prix en Écritures et formes émergentes...

Hors les murs, des auteurs ont rencontré leur public lors de festivals partenaires ou soirées exceptionnelles : Aline Pénitot, Christian Rosset et Thomas Baumgartner à Longueur d'ondes à Brest, Hayoun Kwon au FID à Marseille et Annie Ernaux au Théâtre du Vieux Colombier à Paris.

Liberté(s), la Nuit de la radio 2017, conçue par Carole Pither, a offert un panorama à la fois grave et réjouissant de la notion de *liberté*... La Nuit de la radio, proposée en partenariat avec Radio France, permet de revisiter le patrimoine radiophonique de l'Ina et s'écoute notamment à Paris, à Marseille dans le cadre du FID et aux États généraux du film documentaire de Lussas.

Le programme *À voix haute* au Marathon des mots de Toulouse a permis à Sylvain Prudhomme, Emmanuelle Pagano, Marie Desplechin, Thomas B. Reverdy et Sylvain Venayre d'offrir au public cette émotion particulière du texte lu par son auteur.

LES RENCONTRES ET DÉBATS

La Scam a à cœur de réunir des auteurs, professionnels, et public lors de grands entretiens, débats, rencontres à Paris ou dans les festivals partenaires.

Au Fipa, le débat Scam/SACD intitulé *L'avenir de la télévision et de la création à l'heure des élections* a réuni les principaux acteurs de l'audiovisuel sur trois enjeux majeurs : l'avenir du service public,

le financement de la création et la future réglementation audiovisuelle.

Au Figra, la Scam proposait une réflexion sur le thème *Brexit, Trump et Fillon... Pourquoi les médias se trompent-ils ?*

Aux Rendez-vous de l'Histoire de Blois, c'est l'Amérique de Trump qui était au centre des débats.

LE SOUTIEN DES FESTIVALS

La Scam a noué des liens privilégiés avec de nombreux festivals ou manifestations dont le Fipa, les États généraux du film documentaire, le Cinéma du Réel, Sunny Side of the Doc, le FID Marseille, l'IDFA (Amsterdam), Le Mois du Film Documentaire, Longueur d'ondes, les festivals d'histoire à Blois ou à Pessac, Pariscience, le Figra, le Prix Bayeux-Calvados des correspondants de guerre, Visa pour l'Image, Étonnants Voyageurs, le Marathon des mots, I Love Transmedia... La Scam soutient également depuis ses débuts, Tënk, la plateforme SVOD de documentaire. Elle accompagne fidèlement des associations professionnelles comme Films en Bretagne ou la Maison des Journalistes et des structures de formation telles que les Ateliers

Varan ou l'école CinéFabrique à Lyon. De nouveaux partenariats ont vu le jour cette année avec, entre autres, le Festival International du Documentaire Émergent, la Foire du livre de Brive, Les Rendez-vous de juillet.

La Scam a souhaité participer pleinement au projet de la création de La Cinémathèque du documentaire et est devenue très naturellement un des membres fondateurs de cette nouvelle structure capitale pour le documentaire.

De plus, une vingtaine de partenariats établis avec divers acteurs de la culture a permis à plus d'une centaine d'auteurs d'accompagner et de présenter leurs œuvres grâce au dispositif des *voyages d'auteurs*.

ÉDUCATION À L'IMAGE

Pour la première fois, la Scam a soutenu et accompagné deux dispositifs d'éducation à l'image pour leur deuxième édition : « Documentaire de poche » proposé par l'Hadopi, et « Le Lycée pro crève l'écran » porté par l'enseignante Hélène Kuhnmunch. Organisés chacun sous la forme d'un concours, de création vidéo

pour le premier et de rédaction de critique pour le deuxième, ils ont pour mission de sensibiliser les jeunes à la question de l'auteur, à la subjectivité de l'œuvre et au statut de l'image. Treize classes de collèges et lycées ont ainsi pu rencontrer et échanger avec des professionnels du documentaire.

LA MAISON DES AUTEURS ET DES AUTRICES

En 2017, 2 366 auteurs sont venus profiter des espaces et des services de la Maison des auteurs, (+ 30 % par rapport à l'année dernière) : plus de 1 000 œuvres, la base de ressources Inamediapro et la plateforme Tënk mis en libre accès. Les permanences fiscales, juridiques, sociales et Brouillon d'un rêve ont affiché complet toute l'année. Des ateliers professionnels

réguliers ont été organisés autour de problématiques actuelles, à l'image des deux formations à l'identification des fausses nouvelles et deux rencontres avec le CNC à destination des jeunes auteurs. La salle Charles Brabant a poursuivi sa mission de promotion des œuvres du répertoire de la Scam en accueillant 145 événements d'auteurs.

LA TOTALITÉ DES AIDES
FIGURE EN DÉTAIL SUR LE
SITE DE LA SCAM
WWW.SCAM.FR
ET SUR LA BASE DE DONNÉES
CENTRALISÉE DES AIDES
CULTURELLES VERSÉES
PAR LES ORGANISMES
DE GESTION COLLECTIVE
WWW.AIDESCRIPTION.ORG

LES ACTIONS SOCIALES

AU SERVICE DES AUTEURS ET DES AUTRICES

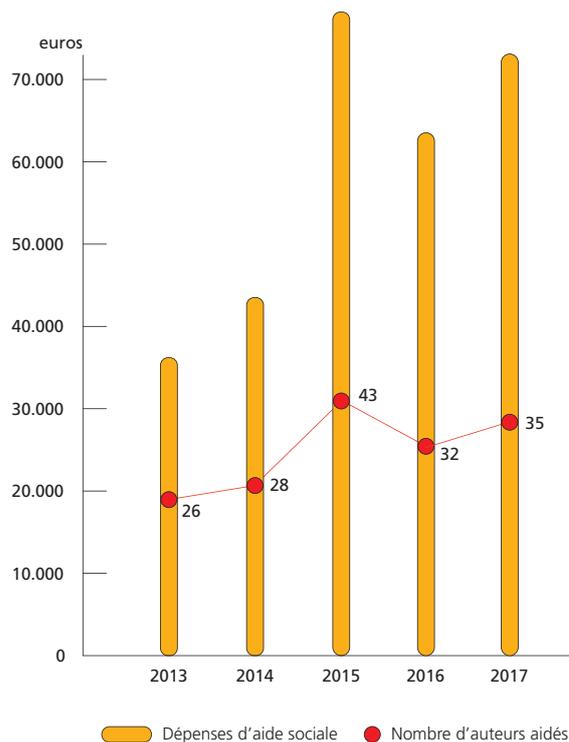
Le budget de l'action sociale est constitué d'un fonds de solidarité et d'une enveloppe destinée aux pensions. Il est financé grâce à un prélèvement sur les perceptions selon un taux fixé chaque année par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.

• Le fonds de solidarité

Ce fonds permet d'aider ponctuellement des auteurs membres rencontrant des difficultés financières. Les dossiers sont constitués auprès de l'assistance sociale puis examinés par le bureau financier. En 2017, trente-cinq auteurs en difficultés ont bénéficié d'une aide financière de la Scam pour un montant global de 73 K€.

• La pension des auteurs, rebaptisée « Contribution Sénior »

Cette allocation vise à améliorer les ressources des auteurs de plus de 65 ans. Elle prend la forme d'une libéralité attribuée selon des critères définis par le conseil d'administration. Ces critères ont été remaniés en octobre 2017 pour les nouveaux bénéficiaires, d'une part pour maîtriser la charge financière résultant de l'évolution démographique et, d'autre part, pour traduire plus fidèlement la carrière des auteurs membres. En 2017, la Scam a consacré 2 276 299 € (+ 10 %) au titre de la pension pour 2 143 bénéficiaires. Le montant moyen attribué est de 1 062 €/an.



LES ACTIONS SOCIALES

73 K€ de fonds de solidarité

2,27 M€ de pensions

158 entretiens avec l'assistante sociale

ACTION SOCIALE

Période du 01/01/17 au 31/12/17

Pensions	2 276			
Fonds de solidarité	73		Prélèvement sur les diffusions (2,57%)	2 359
Charges d'action sociale		2 349	Produits d'action sociale	2 359

Montants en euros

• Les consultations sociales.

L'assistante sociale de la Scam est à la disposition des auteurs ou de leur entourage. La prise de rendez-vous s'effectue par courriel pour des entretiens individuels à la Maison des Auteurs ou par téléphone. Elle propose un soutien spécialisé ayant pour objectif de faciliter la recherche de solutions personnelles ou professionnelles et d'anticiper l'aggravation de difficultés.

En 2017, 158 auteurs ont été reçus. Les problématiques sont majoritairement liées à la spécificité du statut (santé, retraite...), à la variation importante de leurs revenus et à la fragilité du statut lors d'événements personnels ou familiaux (perte de logement, séparation...).

LES DOSSIERS SOCIAUX

• CSG

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la hausse de la CSG de 1,7 point s'est accompagnée de la suppression de la cotisation d'assurance maladie (dont le taux était de 0,75 %), mais les auteurs ne paient pas de cotisation chômage sur leurs droits d'auteur et ne bénéficieront pas de la suppression de cette cotisation, à l'instar des salariés. Si aucun mécanisme supplétif n'était mis en place, la hausse de la CSG se traduirait donc par une perte équivalente à 0,95 % de leur revenu brut. Suite à la mobilisation de la Scam aux côtés d'autres organisations professionnelles, le ministère de la Culture s'est engagé, fin novembre, à ce qu'un mécanisme de compensation soit mis en œuvre « par voie réglementaire ».

• Retraite

Une circulaire interministérielle de novembre 2016 a mis en place un dispositif de régularisation des cotisations arriérées. Jusqu'au 31 décembre 2021, il ouvre aux auteurs n'ayant pas cotisé à la retraite sur leurs droits d'auteur la possibilité de régulariser des trimestres de cotisation ou de cotiser sur une assiette plus large pour améliorer les droits à la retraite de base. L'intérêt de ce dispositif, qui peut être plus ou moins coûteux, doit être examiné à l'aune des situations individuelles.

Différents ateliers d'information ont été organisés à la Maison des auteurs en 2017. Sur les 82 auteurs reçus à la Scam pour un accompagnement individualisé dans la constitution de leur dossier, 40 ont déclaré avoir fait la demande de régularisation auprès de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV). Cette dernière a toutefois démarré l'examen des premiers dossiers très tardivement et peu de devis ont été émis.

• Maison Nationale des Artistes à Nogent-sur-Marne

La Scam a signé, en 2017, une convention de partenariat avec la Fondation nationale des arts graphiques permettant de réserver une place pour ses membres à la Maison nationale des artistes (établissement pour personnes âgées dépendantes). Située dans un site historique à Nogent-sur-Marne, dans une superbe bâtisse XVIII^e ouvrant sur un parc boisé, cet établissement est dédié aux créateurs, avec une programmation culturelle riche et des ateliers d'art-thérapie.

BELGIQUE ET

SCAM BELGIQUE

par Frédéric Young,
Délégué général de la Scam Belgique

Des perceptions et des répartitions en Belgique en retrait du fait de la crise de Reprobel, la recherche d'un cadre légal plus sûr pour la télédiffusion, une étude marquante sur la création documentaire, le chantier réussi de la Maison européenne des autrices et des auteurs.

• Résultats de gestion

En 2017, la Scam a conclu avec la RTBF, principal radiodiffuseur en Belgique francophone, un nouveau contrat qui fixe pour la période 2017 à 2022 les conditions d'usage et de rémunération d'un usage toujours croissant de ses répertoires tant en radio qu'en télévision ou en ligne. Fruit d'une longue négociation, ce contrat est un acquis important pour tous les membres puisque pas moins d'un tiers du temps d'antenne télévisuel de la RTBF les concerne.

D'autres discussions se sont poursuivies avec la VRT (service public flamand), Mediaaan et SBS.

Divers accords ont été négociés et conclus en VOD et en câble (iTunes pour la Belgique, M7, Orange, Telenet-Liberty Global).

Suite à des décisions judiciaires contradictoires en matière de « distribution de programmes de radio et de TV », la Scam a entrepris une action avec l'Agicoa (producteurs) visant à obtenir la clarification de la situation par un changement légal. Un projet de loi sur « l'injection directe » a été activement discuté et devrait aboutir à des décisions milieu 2018.

La réforme de la licence légale « reprographie » a malheureusement conduit Reprobel dans une crise majeure. La suppression précipitée et inutile des encaissements sur les photocopieurs a fait chuter dramatiquement les perceptions de Reprobel (-65%). Ceci a impacté les encaissements de la Scam de plus de 1,2 M€ et les répartitions aux auteurs

belges ont déjà chuté de 600 000 € par rapport à l'année précédente.

Un travail de reconstruction complète du modèle de gestion de Reprobel est en cours et prendra plusieurs années.

Point positif cependant, la Scam et la Sabam ont trouvé un terrain d'entente sur le partage de ces droits, ainsi que de prêt public, et sur la gestion moins conflictuelle de ces répertoires.

En copie privée, Frédéric Young, Délégué général pour la Belgique, a été élu Président du Conseil d'administration d'Auvibel (équivalent de Copie France). Auvibel travaille à une réforme de la loi visant à intégrer les *services en ligne* de copie et à une révision des tarifs de copie privée.

La régulation culturelle du prix du livre, tant attendue par les professions du livre, et à laquelle la Scam a beaucoup contribué, est entrée en vigueur en Flandre et en Wallonie. Un accord de coopération entre entités fédérales belges permettra son extension à la région bruxelloise début 2019.

• Comité belge

Le Comité belge, présidé par Paola Stévenne a tenu sept réunions de gestion et deux réunions communes avec le Comité belge de la SACD, ainsi que de nombreuses réunions d'action culturelle ou de réunions en groupe de travail. Lors de l'assemblée générale, le comité a été fortement renouvelé, avec douze membres impliqués dans la vie de la société et dans les répertoires qu'ils représentent.

Paola Stévenne a conduit l'élaboration d'une étude approfondie sur la situation des autrices et auteurs de documentaires (<http://www.scam.be/fr/actualites/81-documentariste-un-metier-de-nanti>). Plusieurs membres du comité y ont contribué.

Cette étude met en lumière la précarité croissante des créatrices et créateurs, alors que le genre documentaire reste garant de nos démocraties et un enjeu majeur de liberté d'expression.

• Auteurs et répertoires

158 auteurs ont rejoint la Scam en Belgique en 2017. Les répertoires se sont également étoffés de très nombreuses créations : 1 533 œuvres de l'audiovisuel, 186 de la radio et 5 659 déclarations d'œuvres de l'écrit.

• Résultats financiers - gestion administrative - équipe

Malgré la chute drastique des revenus en provenance de Reprobel, les encaissements en Belgique pour l'année 2017 dépassent une fois encore les 7 millions d'euros.

La répartition aux auteurs résidents en Belgique dépasse les 3,2 M€. Le montant des encaissements en Belgique mis à disposition de la Scam France s'élève à 7,41 M€.

La Scam Belgique a continué un travail de fond sur les plannings et les procédures en 2017, en collaboration constante avec la Scam France : mise en place d'outils pour une meilleure budgétisation et un rapportage unifié. Une réforme de l'organisation a été préparée de façon à préciser les responsabilités et les priorités dans l'équipe belge. Elle prend effet en ce début 2018.

• Maison européenne des auteurs et des autrices et Maison des auteurs

Le chantier des locaux de cette future infrastructure située à un kilomètre du siège de l'Europe a progressé tout au long de 2017 et réceptionné fin février 2018. Ce fut une tâche de tous les instants que de piloter les travaux et le budget de façon à respecter les objectifs fixés, tout en poursuivant les activités.

Le nouvel accueil pour les autrices et les auteurs, ainsi que la partie « Maison européenne des auteurs et des autrices » s'avèrent une incontestable réussite architecturale de M. Jean-Paul Hermant.

Plusieurs nouvelles organisations sont venues se joindre à la SACD, comme la FERA ou le Pen Club belge.

L'ouverture de cette maison dès mars 2018 donnera encore plus de visibilité à la Scam en Belgique.

CANADA

SCAM CANADA

par Elisabeth Schlittler,
Délégué général de la Scam-Canada

C'est dans le contexte du renouvellement des politiques culturelles provinciales et fédérales, de la dénonciation par le milieu culturel du traitement de faveur accordé par le gouvernement fédéral aux géants de l'Internet, d'un état des lieux alarmant sur l'état du documentaire québécois, que la Scam Canada a poursuivi ses activités en 2017.

Comme chaque année, les négociations du renouvellement des accords échus ont occupé une grande partie du temps de la délégation de Montréal. Les contrats avec les chaînes généralistes, spécialisées et leurs services en ligne ont été reconduits, certains avec une augmentation des forfaits, malgré la baisse de la diffusion.

Dans la continuité de sa politique d'aide aux auteurs, la Scam Canada a renouvelé les Bourses Scam ainsi que les soutiens à la diffusion accordés aux auteurs invités à des manifestations à l'étranger.

Le travail d'information auprès des auteurs, des producteurs, des avocats et des agents demeure une activité importante de la Scam Canada tout comme les échanges avec les syndicats qui les représentent puisqu'un système composite a été conçu pour répondre aux attentes des créateurs et créatrices.

Dans le cadre des négociations des traités commerciaux de l'Accord de Libre-Échange Nord-Américain et du Partenariat transpacifique susceptibles de fragiliser l'exception culturelle, la *Coalition pour la diversité des expressions culturelles* dont la Scam

Canada est membre du comité exécutif, a été très active au cours de l'année écoulée.

La Scam Canada a aussi adhéré à la *Coalition pour la culture et les médias à l'ère numérique*. Il s'agit d'un regroupement pancanadien d'organismes du milieu culturel préoccupés notamment par la diminution du financement de la production, l'exploitation non rémunérée des œuvres, l'avenir des médias et la réglementation inadaptée au contexte numérique. La Coalition est intervenue auprès du gouvernement fédéral dans tous les dossiers concernant la culture et en particulier pour exiger qu'il traite les entreprises canadiennes et étrangères équitablement en matière de taxation, de fiscalité et de réglementation.

Dans la perspective de la *Modernisation de la Loi sur le droit d'auteur* quinquennale, la Scam Canada a réalisé un mémoire qui sera déposé dès le déclenchement du processus prévu au printemps. Essentiellement, la Scam Canada propose des modifications à la loi adoptée en 2012, demande la reconnaissance de nouveaux droits et une implication financière de tous les fournisseurs de services numériques.

En 2017, les adhésions enregistrées ont doublé, le nombre de déclarations et d'auteurs rémunérés a également augmenté.

Pour l'exercice 2017-2018, le comité canadien était présidé par Luc Dionne, scénariste et réalisateur, Benoit Pilon, scénariste et réalisateur en était le vice-président et Patrick Lowe, scénariste, complétait le comité exécutif de la Scam Canada.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION SCAM 2017/2018

- **Collège des œuvres audiovisuelles**

Julie Bertuccelli (présidente de la Scam), Gilles Cayatte, Brigitte Chevet, Geneviève Guicheny, Brigitte Hansen (représentante des traducteurs), Patrick Jeudy, Yves Jeuland, Virginie Linhart, Manon Loizeau, Florence Martin-Kessler, Laëtitia Moreau (représentante des écritures et formes émergentes), Jérôme Prieur.

- **Collège des œuvres orales, sonores ou radiophoniques**

Alain Kruger, Karine Le Bail, Emmanuel Moreau, Carole Pither.

- **Collège de l'écrit**

Colette Fellous (vice-présidente de la Scam), Benoît Peeters.

- **Collège des images fixes**

Thierry Ledoux.

- **Collège des journalistes**

Lise Blanchet (trésorière de la Scam), Alain Le Gougec.

- **Représentante du comité belge**

Paola Stévenne.

COMITÉ BELGE SCAM 2017/2018

- **Collège des œuvres audiovisuelles**

Sanaz Azari, Jérôme Laffont, Jérôme Le Maire, Isabelle Rey, Nina Toussaint.

- **Collège des œuvres orales ou sonores**

Paola Stévenne (présidente du comité belge).

- **Collège de l'écrit**

Luc Dellisse, Renaud Maes, Nathalie Skowronek, Isabelle Wery, Françoise Wuilmart.

- **Collège des œuvres d'art numérique**

Björn-Olav Dozo.

COMITÉ CANADIEN SCAM/SACD 2017/2018

- **Collège télévision**

Diane Cailhier, Bruno Carrière, Luc Dionne (président du comité canadien), Marie-France Landry, Charles-Olivier Michaud, Patrick Lowe (comité exécutif).

- **Collège cinéma**

Denys Arcand, Louis Bélanger, Benoit Pilon (vice-président du comité canadien), Johanne Prigent.

- **Collège spectacle vivant**

Marie Chouinard, Pierre-Michel Tremblay.

LES COMMISSIONS 2017 / 2018

• COMMISSION DES ŒUVRES AUDIOVISUELLES

Administratrices et administrateurs membres de droit :

Julie Bertucelli, Gilles Cayatte, Brigitte Chevet, Geneviève Guicheney, Brigitte Hansen, Patrick Jeudy, Yves Jeuland (*vice-président de la commission*), Virginie Linhart (*présidente de la commission*), Manon Loizeau, Florence Martin-Kessler, Jérôme Prieur.

Membres désignés par le conseil d'administration :

Olivier Ballande, Patrick Benquet (*jusqu'au 31 décembre 2017*), Catherine Bernstein, Bernard Billois, Frédéric Brunquell, François Caillat, Zouhair Chebbale, Jean Crépu (*vice-président de la commission*), Michel Daeron (*en disponibilité*), Jean-Charles Deniau, Floriane Devigne, Gilles Elie-Dit-Cosaque, Amalia Escrava, Marc Faye, Damien Fritsch, Danielle Jaeggi, Andres Jarach, Valérie Julia, Anna-Célia Kendall, Baudouin Koenig, Atisso Médessou, Stéphane Mercurio, Tania Rakhmanova, Jean-Michel Rodrigo, Juliette Senik, Caroline Swysen. Observatrice : Laetitia Moreau.

• COMMISSION DES ŒUVRES ORALES, SONORES OU RADIOPHONIQUES

Administratrices et administrateurs membres de droit :

Alain Kruger, Karine Le Bail, Emmanuel Moreau, Carole Pither (*présidente de la commission*).

Membres désignés par le conseil d'administration :

Antoine Chao, Andrea Cohen, Souleymane Coulibaly, Leila Djitli (*vice-présidente de la commission*), Laurence Garcia, Jean Lebrun, Linda Lorin, Jean-Louis Rioual, Christian Rosset, Laurent Valière. Observatrice : Paola Stévenne (*représentante du comité belge*).

• COMMISSION DE L'ÉCRIT

Administratrice et administrateur membres de droit :

Colette Fellous, Benoît Peeters (*président de la commission*)

Membres désignés par le conseil d'administration :

Laura Alcoba, Pascal Boille, Catherine Clément (*vice-présidente de la commission*), Nedim Gürsel, Isabelle Jarry, Michèle Kahn, Bertrand Leclair, Pascal Ory. Invité : Guy Seligmann.

• COMMISSION DES JOURNALISTES

Administratrice et administrateur membres de droit :

Lise Blanchet (*présidente de la commission*), Alain Le Gouguec.

Membres désignés par le conseil d'administration :

Patricio Arana, Jean-Pierre Canet, Olivier Da Lage, Michel Diard (*vice-président de la commission*), Eric Lagneau, Philippe Maire, Jean-Michel Mazerolle, Laurence Neuer, Catherine Rougerie, Luc Roussard dit Besançon, Nathalie Sapena. Observateurs : Geneviève Guicheney, Thierry Ledoux.

• COMMISSION DES IMAGES FIXES

Administratrice et administrateur membres de droit :

Thierry Ledoux (*président de la commission*)

Membres désignés par le conseil d'administration :

Aurélie Blard-Quintard (*vice-présidente de la commission*), Nadia Benchallal, Jean-Claude Coutausse, Alain Frappier, Jacques Graf, Gérard Uféras, Bénédicte Van Der Maar.

• COMMISSION DES ÉCRITURES ET FORMES ÉMERGENTES

Administratrice membre de droit : Laetitia Moreau.

Membres désignés par le conseil d'administration :

Véronique Aubouy, Géraldine Brezault, Gilles Coudert, Isabelle Fougère, Jean-Jacques Gay (*président de la commission*), Lyonel Kouro (*vice-président de la commission*), Cédric Mal, Claudia Marschal. Observateurs : Andrès Jarach, Thierry Ledoux, Jean-Louis Rioual.

• COMMISSION SPÉCIALE RELATIVE À L'INFORMATION DES ASSOCIÉS

Cécile Clairval-Milhaud, Evelyne Clavaud, François Porcile, Sylvain Roumette.

LA REPRÉSENTATION DE LA SCAM

La Scam est présente dans les organismes suivants et participe à leurs travaux.

INTERNATIONAL

Membre ALAI
Association Littéraire & Artistique Internationale
Veille sur l'ensemble des problèmes que pose la propriété littéraire et artistique dans le monde contemporain

Membre actif : commissions techniques, comité européen, CIS-net (IDA), groupe de stratégie audiovisuelle
CISAC
Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs
ONG agissant en faveur d'une protection accrue des créateurs de tous répertoires, par l'amélioration de la gestion collective.

Membre associé FERA
Fédération Européenne des Réalisateur de l'Audiovisuel
Organisme de réalisateurs se donnant pour mission de défendre la liberté de création, la diversité culturelle, une industrie audiovisuelle européenne florissante.

Membre GESAC
Groupement Européen des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs
GEIE chargé du lobbying auprès des institutions de la communauté européenne.

Membre IFRRO
International Federation of Reproduction Rights Organisations
Organisme indépendant visant à promouvoir à l'échelle internationale un système de gestion collective efficace des droits de reproduction des œuvres protégées comportant des textes et images fixes.

Membre fondateur SAA
Conseil d'administration Sociétés des Auteurs Audiovisuels
Regroupement de sociétés en vue de la promotion des auteurs audiovisuels et de la gestion collective de leurs droits

FRANCE (Participation dans d'autres OGC – organismes de gestion collective)

Membre fondateur AVA
Conseil d'administration Arts Visuels Associés
Société faitière de gestion des droits de reprographie, copie privée, prêt public pour les Images fixes

Membre du collège auteurs CFC
Centre Français d'exploitation du droit de Copie
Organisme de gestion des droits agréée pour la reprographie

Membre fondateur COPIE FRANCE
Conseil d'administration Société pour la rémunération de la copie privée audiovisuelle
Organisme de gestion de second rang mandatée par les sociétés d'auteurs pour percevoir et répartir la copie privée pour tous les répertoires

Membre fondateur SORIMAGE
Conseil d'administration Société faitière de perception et de répartition représentant les auteurs et éditeurs pour les droits de copie privée numérique des Images fixes

BELGIQUE

Membre AUVIBEL
Organisme de gestion des droits pour la copie privée d'œuvres sonores et audiovisuelles

Membre PRO SPERE
Fédération des associations professionnelles de la création et production audiovisuelles

Membre REPROBEL
Mandat de gestion accordé à la Scam Organisme de gestion des droits pour la reprographie en Belgique

La Scam est en outre régulièrement consultée pour toute question concernant le droit d'auteur, la gestion collective, ses répertoires et l'univers des media par le ministère de la Culture, le CNC, le CSA, les parlementaires, etc.

ACTION PROFESSIONNELLE

Membre	AFPIDA Association Française pour la Protection Internationale du Droit d'Auteur Association de professionnels, enseignants et chercheurs concernés par la propriété intellectuelle
Membre fondateur Conseil d'administration	AGENCE FRANÇAISE ISAN Agence d'enregistrement ISAN (identifiant des œuvres audiovisuelles) constituée en partenariat entre l'Angoa, l'Arp, la Procirep, la Sacd et la Scam
Membre	ALPA Association de Lutte contre la Piraterie Audiovisuelle Association chargée de constater la mise à disposition illicite des œuvres audiovisuelles sur les réseaux
Membre	AMAPA Association de Médiation et d'Arbitrage des Professionnels de l'Audiovisuel Instance créée aux fins de règlement amiable des différends entre auteurs et producteurs
Conseil d'administration	CINEMA DU REEL Festival international de films documentaires
Partenaire	CMC Centre de Médiation Culture Association proposant un service de médiation en cas de litige né ou à naître dans les secteurs du spectacle, de la production phonographique, des arts visuels et de l'édition.
Membre fondateur Conseil d'administration	COALITION FRANÇAISE POUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE/ADRIC Mobilisation des professionnels du secteur culturel pour défendre auprès des pouvoirs publics européens et internationaux la diversité culturelle dans les négociations commerciales internationales
Membre	CPE Conseil Permanent des Écrivains Mission de rassembler l'ensemble des organismes ayant pour but de défendre les écrivains, les illustrateurs et les auteurs de l'écrit et du livre,
Membre de droit	FILM-DOCUMENTAIRE.FR Association en charge de la création et de la maintenance d'un portail du documentaire et d'une base de données exhaustive des œuvres audiovisuelles
Membre du comité de pilotage	FABRIQUE DES FORMATS Organisme visant à concevoir des formations pour la création de formats audiovisuels.
Membre du conseil d'administration	FIPA Festival International des Programmes Audiovisuels
	INFORMER N'EST PAS UN DÉLIT Collectif de journalistes de la presse écrite, de la radio, de la télévision et de l'Internet ayant pour vocation de mener des combats citoyens pour défendre la liberté d'information.
Membre fondateur Conseil d'administration	LA CULTURE AVEC LA COPIE PRIVÉE Regroupement de professionnels de la culture : sociétés d'auteurs, syndicats, organismes professionnels et d'associations de consommateurs en faveur du maintien de la rémunération pour copie privée, pour sauvegarder la liberté de copier et la vitalité culturelle.
Membre du comité de rédaction Conseil d'administration	RIDA Revue Internationale du Droit d'Auteur Revue trimestrielle consacrée au droit d'auteur en France et dans le monde, intéressant les juristes, chercheurs et praticiens.

PARTICIPATIONS INSTITUTIONNELLES

Membre titulaire du collège ayants droit	COMMISSION DE L'ARTICLE L.311-5 DU CPI Commission paritaire indépendante compétente pour déterminer le champ et les modalités de la rémunération pour copie privée
Membre de la commission plénière Commissions spécialisées	CSPLA Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique Organisme consultatif réunissant experts et professionnels dans le domaine de la PLA, placé auprès du ministre de la culture.



2.3.18.19. *Au nom de l'ordre et de la morale* (Étoile 2017)
de Bruno Joucla et Romain Rosso,
What's Up Films, 64'



4.5. *La Sociologue et l'Ourson* (Étoile 2017)
d'Étienne Chaillou et Mathias Théry
Édition Docks 66, Quark, Productions, Univercience, 77'



6.7. *Sur le rebord du monde* (Étoile 2017)
d'Hervé Drézen, Z'azimut Films,
Tébéo, TVR-Rennes 35, Bretagne, Tébé Sud, 56'31



8.9. *L'Affaire du sous-marin rouge* (Étoile 2017)
d'Hubert Béasse
France 3 Bretagne Pays-de-la-Loire , Vivement Lundi !,
France Télévisions, 52'



20.21. *La Belle Vie* (Étoile 2017)
de Marion Gervais,
Quark Productions, Tébéo, TVR-Rennes 35 Bretagne,
Tébé Sud, France Télévisions, 58'10



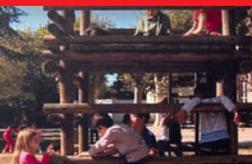
22.23. *Vita Brevis* (Étoile 2017)
de Thierry Knauff,
Les films du Sablier, Les Films du Nord, Inti films, Image
plus, Umedia, Pictanovo, 40'



24.25. *Les Enchanteurs* (Étoile 2017)
de Frédéric Laffont,
Camera Magica, la Monnaie-De Munt,
Simple production, Arte G.E.I.E, RTBF, 89'



26.27. *L'Arbre sans fruit* (Étoile 2017)
d'Aïcha Macky,
Les Films du Balibari, Maggia Images sarl, Lyon Capitale
TV, 51'34



28.29. *Les Enfants de la prairie* (Étoile 2017)
de Bertrand Leduc, Ugo Zanutto et Matthias Berger,
France Télévisions, Les Zooms Verts, Prima Luce, 52'



30.31.32.33. *Le Verrou* (Étoile 2017)
d'Hélène Poté et Leïla Chaïbi,
Z'azimut Films, 2 rives TV, Lyon Capitale TV, 62'46



34.35. *Bienvenue au Réfugistan* (Étoile 2017)
d'Anne Poirer,
Quark Productions, Arte France, 71'

Scam*

France

5, Avenue Velasquez
75 008 Paris
Tél. 01 56 69 58 58
Fax 01 56 69 58 59
communication@scam.fr
www.scam.fr

Belgique

Rue du Prince Royal, 87
1050 Bruxelles
Tél. (2) 551 03 20
Fax (2) 551 03 25
infos@scam.be
www.scam.be

Canada

Bureau 605
4446 Boulevard Saint Laurent
Montréal PQ H2W 1Z5
Tél. (514) 738 88 77
Fax (514) 342 46 15
info@scam.ca
www.scam.ca